

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois d'avril, le Conseil communautaire de COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, dument convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures, en session ordinaire à la salle des fêtes située à Pouzol, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 31 mars 2023

Présents:

Membres Titulaires: MM. & Mme ANTUNES Fernand, BALY Franck, BARÉ Michaël, BERTIN Christine, BISCARAT Catherine, BLANC Sébastien, BONNET Grégory, BOULEAU Bernard, BROMONT André, CANUTO Stéphane, CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, CHARBONNEL Pascal, COUCHARD Olivier, CRISPYN Guillaume, DA SILVA José, DA SILVA Sidonio, DESGEORGES Céline, DOSTREVIE Corinne, ESPAGNOL Alain, FABRE Jean-Louis, GALTIER Jean-Michel, GARRACHON Annie, GEORGES Denis, GRIVOTTE Jean-Michel, GUILLOT Sébastien, LEFOUR Maryse, LESCURE Bernard, MANUBY Didier, MARTIN Roland, MEGE Isabelle, PERRET Delphine, PERRIN Julien, POUZADOUX Jean-Paul, RAFFIER Christian, ROGUET François, SCHIETTEKATTE Charles, SOULIER Gérard, VENEAULT Gérard.

Membres suppléants avec voix délibérative : Mme COMBEAUD-NOUZILLE Ghislaine (suppléante de Mme ROUGIER Laetitia), Mme BLOT-BOUCHE Chantal (suppléante de Mme PIEUCHOT-MONNET Chantal), M. LASSET Paul (suppléant de M. MUSELIER Jean-Pierre) et M. FOURNET-FAYARD Arnaud (suppléant de M. FRADIER Alain).

Procurations : M. RAYNAUD Dominique à M. PERRIN Julien, M. LANGUILLE André à M. CHARBONNEL Pascal, M. HARDOUIN Frédéric à M. BLANC Sébastien et Mme GAY Laetitia à M. GEORGES Denis.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 47 Nombre de personnes présentes : 43

Nombres de suffrages exprimés : 47 dont 4 procurations

Il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme Catherine BISCARAT** est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Ordre du jour

1. Services fonctionnels - Finances

- 1.1. Vote des comptes de gestion 2022, des comptes administratifs 2022, des affectations de résultats et des budget primitifs 2023
- 1.2. Vote des taux de fiscalité 2023
- 1.3. BUDGET GENERAL Décision modificative n°1-2023
- 1.4. Vote du produit GEMAPI 2023
- 1.5. Adhésions et Cotisations 2023
- 1.6. Contrats d'assurance 2024/2027- Groupement de commande CCSM-CIAS-SYMPA
- 1.7. Modification règlement du Compte Epargne Temps

2. <u>Transition écologique – GEMAPI</u>

- 2.1. Action C1 du Contrat territorial MORGE BURON MERLAUDE Etude de devenir des petits plans d'eau sur cours d'eau : groupement de commandes et lancement de la consultation
- 2.2. Action A8 Contrat Morge Buron Merlaude Etude de renaturation de la Morge amont et des Buchailles

3. Enfance - Jeunesse

- 3.1. Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la commune de Saint-Agoulin
- 3.2. Mise à disposition du service Enfance-Jeunesse au profit de la commune de St-Georges de Mons (mise à disposition de service descendante)
- 3.3. Renouvellement du PEDT et de la charte plan mercredi
- 3.4. Renouvellement du Projet Educatif 2022 -2026

4. Tourisme - Culture

4.1. Attributions de subventions 2023 à des manifestations culturelles à rayonnement intercommunal

5. Infrastructures - Voirie - Equipements sportifs

- 5.1. Amende de police 2023 : Aménagement de sécurité de-RD122 Beauregard-Vendon
- 5.2. Amende de police 2023 : Aménagement de sécurité à Saint-Georges-de-Mons-RD419 et RD90
- 5.3. Programme voirie et aménagement de bourg 2023 : signature marchés de travaux
- 5.4. Convention Territoire d'énergie 63 : Travaux remplacement signaux défectueux carrefour à feux de Davayat
- 5.5. Rénovation énergétique du cinéma Actualisation du plan de financement et dossier de demande de subvention Fond Chaleur TE 63/ ADEME
- 5.6. Attribution du marché « Mise en sécurité du tablier du Viaduc des Fades »
- 5.7. Rénovation Energétique du Cinéma Intercommunal La Viouze : attribution des marchés de travaux.

6. Questions diverses

Approbation des comptes rendus du conseil communautaire

M. BLANC Sébastien souhaite revenir sur les avenants aux conventions de mise à disposition des locaux pour la compétence restauration scolaires qui sont évoquées pages 26 et 27 du compte-rendu du 16 février 2023.

Il rappelle que le contexte d'envolée des prix de l'énergie n'est pas du fait de la commune qui demande la prise en charge par la communauté de communes d'une partie de l'augmentation au titre des usages en lien avec la compétence restauration scolaire. Il réitère sa demande de prise en charge de l'augmentation des coûts à compter de septembre 2022 et non à compter de 2023.

Monsieur BLANC souligne des dates différentes de début de prise en charge dans les correspondances successives.

Le Président prend note de la demande de la commune et précise qu'un rendez-vous sera une nouvelle fois organisé pour éclaircir la situation avec la commune de Loubeyrat.

Les comptes rendus des conseils communautaires en date du 16 février 2023 et du 16 mars 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations du Président

La liste des décisions a été envoyée en amont de la séance, en même temps que la note de présentation des dossiers.

Aucune observation n'est faite.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-054 PLAQUETTE SAISON CULTURELLE 2023 – LA PASSERELLE -</u> L'IMPRIMEUR

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise L'Imprimeur − 80, avenue Jean Jaurès − Espace Mozac − 63200 RIOM, pour l'impression des plaquettes de la saison culturelle 2023 du site de la Passerelle, d'un montant de 2 011,00 € HT soit 2 413,20 € TTC. Cette plaquette est imprimée en 10 000 exemplaires.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-055 ARMOIRE POUR BRANCHEMENT AVEC DIFFERENTIEL ET PRISES</u> - GENS DU VOYAGE COMBRONDE – YESSS ELECTRIQUE

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » accepte la proposition faite par l'entreprise YESSS ELECTRIQUE – 4 rue René Robin – 63 200 MOZAC correspondant à l'acquisition de matériels pour le raccordement électrique de l'aire des gens du voyage situé à Combronde, d'un montant de 1699.15, € HT, soit 2038,98 € TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-056 ACHATS ET INSTALLATION POTELETS - GOUR DE TAZENAT -</u> AGRADIS

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » accepte la proposition de l'entreprise AGRADIS - Route d'Aulnat - 63510 MALINTRAT, pour l'achat et l'installation de potelets le long de la RD 19 pour l'aménagement du Gour de Tazenat, d'un montant de 1 277.80 € HT soit 1 533.36 €TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-057 REALISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN — GOUR DE TAZENAT - AGRADIS</u>

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise AGRADIS, domiciliée Domaine des Granges Blanches, Route d'Aulnat, 63510 MALINTRAT, pour la réalisation de l'ensemble des travaux comprenant l'entretien des espaces naturels du site du Gour de Tazenat, ainsi que la réalisation de petits travaux reprise de clôture, murets, zone humide, entretien parkings...), pour un montant total de 13 323.12 € HT soit 15 987.60 € TTC. La proposition est acceptée pour une période d'intervention sur l'ensemble de l'année 2023, avec mise à disposition d'un chef d'équipe et de deux ouvriers qualifiés.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-058 REALISATION DES TRAVAUX ENTRETIEN -CHATEAU ROCHER -</u> AGRADIS

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise AGRADIS, domiciliée Domaine des Granges Blanches, Route d'Aulnat, 63510 MALINTRAT, pour la réalisation de l'ensemble des travaux comprenant l'entretien des espaces naturels du site du Château-Rocher, ainsi que la réalisation de petits travaux (fauche, reprise escaliers, murets ...), pour un montant total de 3 198.40 € HT soit 3 838.08 € TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-059 REMPLACEMENT DE SERRURES ET DE POIGNEES — CUISINE ECOLE DE COMBRONDE — MULTISERVICES BEAUFILS</u>

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » accepte la proposition de l'entreprise MULTISERVICES BEAUFILS — Chemin des borots — 63 460 COMBRONDE, pour le remplacement des serrures et des poignées qui sont défaillantes au sein de la cuisine de l'école de Combronde, d'un montant de 519,00 € HT soit 622,80 €TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-060 PROGRAMMATION SAISON CULTURELLE 2023 – LA PASSERELLE LA POSTE</u>

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise LA POSTE – 1 rue Louis Renon – 63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1, pour la distribution les plaquettes de la saison culturelle 2023 du site de la Passerelle, réalisées par le service communication de la communauté de communes, d'un montant de 2 413,03 € HT soit 2 895,64 € TTC. 9 033 exemplaires seront distribués en semaine 11, calendaire.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-061 REPARATION VENTILATION DE LA PREPARATION FROIDE –</u> CUISINE CENTRALE ST GEORGES DE MONS – SOLUTION PRO

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise SOLUTION PRO, sise 16 rue Pierre et Marie Curie − 63 360 GERZAT, pour réparer le système de ventilation de la préparation froide au sein de la cuisine centrale de Saint-Georges-de-Mons, d'un montant de 582,79 € HT soit 699,35 € TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-062 RECHERCHE DE FUITE – CANTINE DE ST-GEORGES-DE-MONS –</u> ETP AUVE<u>RGNE MAINTENANCE TOITURES</u>

La Communauté de Communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de l'entreprise AUVERGNE MAINTENANCE TOITURES, sise 23, rue des Sauzes − 63170 AUBIERE, pour la recherche de la fuite qui s'est déclaré sur le toit terrasse de la cantine scolaire de Saint-Georges-de-Mons, pour un montant de 750,00 € HT soit 900,00 € TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-063 ACHAT D'UNE CAMERA THERMIQUE – SERVICES TECHNIQUES</u> TRENOIS DECAMPS

La communauté de communes Combrailles, Sioule et morge accepte la proposition faite par l'entreprise TRENOIS DECAMPS – 54 rue Georges Besse – CLERMONT-FERRAND correspondant à l'acquisition d'une caméra thermique, d'un montant de 1005,00 €, soit 1206,50 € TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-064 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A XXX VOLET « LUTTE CONTRE</u> LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG

Une subvention de 600 € est attribuée à xxx, situé dans la catégorie « modestes » – xxx 63440 SAINT-PARDOUX au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » dans le cadre du volet « lutte contre la précarité énergétique » du PIG.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-065 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG</u>

Une subvention de 600 € est attribuée à xxx, situé dans la catégorie « modestes » xxx - 63440 SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » dans le cadre du volet « lutte contre la précarité énergétique » du PIG.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-066 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A XXX VOLET « LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE » DU PIG</u>

Une subvention de 1 350 € est attribuée à xxx, située dans la catégorie « ressources très modestes » – xxx - 63410 CHARBONNIERES-LES-VIEILLES au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » dans le cadre du volet « lutte contre la précarité énergétique » et « autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées » du PIG.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-067 ACHAT DE VINS – COMBRAILLES SIOULE ET MORGE – GILLES PERSILIER</u>

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de GILLES PERSILIER – 3 bis rue du Centurion, la Bavoisine – 63 670 LA ROCHE BLANCHE, pour acheter du vin pour tous les évènements organisés par la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge, qui auront lieu durant l'année 2023, d'un montant de 1 100,10 € HT soit 1 320,12€ TTC. Le vin commandé correspond à 60 bouteilles de Gergovia Côtes d'Auvergne blanc vin bio, 60 bouteilles Vercingétorix Côtes d'Auvergne rouge et 30 bouteilles de Corent Côtes d'Auvergne rosé.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-068 ACHAT OBJETS PROMOTIONNELS POUR LES LOTS — BUDGET</u> GENERAL — OBJETRAMA

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de OBJETRAMA – 6 rue Benjamin Silliman – 67 116 REICHSTETT, pour acheter des objets promotionnels comportant le logo de la communauté de communes, pour le don de lots aux diverses associations du territoire lors de leurs évènements d'un montant de 1 377,50 € HT soit 1 653,00 € TTC. Au vu du stock restant de l'année 2022, les lots de cette année seront des gourdes en métal, des grattoir pare-brise, des kits de bureau, des mini bloc memo marques pages, et des batteries de secours.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-069 ATTRIBUTION DE SUBVENTION A XXX VOLET « AUTONOMIE ET</u> MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES ET HANDICAPÉES » DU PIG

Une subvention de 550 € est attribuée à xxx, située dans la catégorie « ressources très modestes » – xxx – 63200 PROMPSAT au titre de la prime forfaitaire aux travaux accordée par la Communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » dans le cadre du volet « autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées » du PIG.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-070 ACHAT PETIT MATERIEL POUR ETAGERES – RPE COMBRONDE – WELDOM</u>

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte la proposition de WELDOM – 63 avenue Jean Jaurès – 63200 MOZAC, pour acheter du petit matériel pour la réalisation d'étagères dans les locaux du RPE de Combronde d'un montant de 519,21 € HT soit 623,05 € TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-071 ETUDE DE SOL - REHABILITATION DU GYMNASE DE MANZAT —</u> ALPHA BTP

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte l'offre de l'entreprise Alpha BTP – Parc d'activité du Cheix, 12, rue Enrico FERMI, 63 540 ROMAGNAT – pour la réalisation d'une étude de sol G2 AVP et G5 partielle concernant les travaux de réhabilitation du gymnase de Manzat, d'un montant de 2 470 € HT soit 2 964,00 € TTC, ainsi que l'option sécurisation des sondages pour 750 € HT soit 787,50 € TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-072 MISSION D'ATTESTATION ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPÉES – CENTRE AQUATIQUE – SOCOTEC</u>

La communauté de communes accepte la proposition de l'entreprise SOCOTEC, sise 19 Avenue Léonard de Vinci – Parc technologique de la Pardieu 63 063 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1, pour la mission d'attestation accessibilité aux personnes handicapées du Centre Aquatique de Saint-Georges-de-Mons. Cette mission est d'un montant de 600.00 € HT soit 720.00 € TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-073 REPARATION MICROTRACTEUR KUBOTA – SERVICES TECHNIQUES – ETS LAURENT</u>

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » accepte la proposition faite par l'entreprise LAURENT – 30 rue Albert Evaux, ZA les Graviers – 63119 CHATEAUGAY pour effectuer l'entretien et la remise en état du microtracteur Kubota pour les travaux d'entretien actuels et saisonniers des services techniques, d'un montant de 1222,81 € HT, soit 1467,37 € TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-074 MISSION DE COORDINATION SPS — MISE EN SECURITÉ DU</u>

VIADUC DES FADES - QUALICONSULT SÉCURITÉ

La communauté de communes accepte la proposition de l'entreprise QUALICONSULT SÉCURITÉ, 38, Rue de Sarliève - 63 800 COURNON D'AUVERGNE, pour la mission de coordination SPS pour le projet de mise en sécurité du Viaduc des Fades sur la commune des Ancizes-Comps. Cette mission est d'un montant de 1 210.00 € HT soit 1 452.00 € TTC.

✓ DECISION DU PRESIDENT N°2023-075 ENTRETIEN ESPACES VERTS - PARC DE L'AIZE – LOIC BOULAIS

La communauté de communes accepte les devis de M. Loïc Boulais – 9 route Porte des Combrailles - 63 440 SAINT QUINTIN SUR SIOULE, pour l'entretien des espaces verts du Parc de l'Aize à Combronde pour un montant de 15 659 € HT soit 18 790,80 € TTC.

✓ <u>DECISION DU PRESIDENT N°2023-076 SUIVI FAUNE FLORE – PARC DE L'AIZE – CERA</u> ENVIRONNEMENT

La communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge accepte le devis de CERA Environnement – 5, rue Emile Duclaux – Biopole Clermont-Limagne – 63 360 SAINT-BEAUZIRE, dans le cadre du suivi de la faune et la flore du Parc de l'Aize pour un montant de 9 900 Euros HT soit 11 880 € TTC.

Principales décisions du Conseil d'Administration du CIAS (pour information)

6 résidents des EHPAD ont été testés positifs à la COVID-19 depuis mardi 21 mars à l'EHPAD des ANCIZES. A ce jour, 5 résidents sur 6 sont à nouveau négatifs. Il n'y a pas eu de nouveaux cas depuis 5 jours.

Les visites ne sont pas interdites, cependant il est demandé aux visiteurs de respecter les gestes barrières, notamment le port du masque, le lavage des mains afin de se protéger et de limiter les risques de diffusion du virus.

SERVICES FONCTIONNELS - FINANCES

D202304001 Compte de gestion 2022 – Budget Général de la Communauté de Communes

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 868 109,43	14 330 633,33	22 198 742,76
Titres de recette émis (b)	2 557 082,13	12 759 030,96	15 316 113,09
Réductions de titres (c)		76 265,00	76 265,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 557 082,13	12 682 765,96	15 239 848,09
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 868 109,43	14 330 633,33	22 198 742,76
Mandats émis (f)	2 537 941,41	12 322 184,98	14 860 126,39
Annulations de mandats (g)		198 403,69	198 403,69
Depenses nettes (h = f - g)	2 537 941,41	12 123 781,29	14 661 722,70
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	19 140,72	558 984,67	578 125,39
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Général de la Communauté de Communes,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

D202304002 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Activités culturelles

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	322 340,43	811 290,16	1 133 630,59
Titres de recette émis (b)	157 259,14	757 051,48	914 310,62
Réductions de titres (c)		23 200,00	23 200,00
Recettes nettes (d = b - c)	157 259,14	733 851,48	891 110,62
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	322 340,43	811 290,16	1 133 630,59
Mandats émis (f)	188 341,16	654 923,60	843 264,76
Annulations de mandats (g)		9 428,58	9 428,58
Depenses nettes (h = f - g)	188 341,16	645 495,02	833 836,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		88 356,46	57 274,44
(h - d) Déficit	31 082,02		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Activités culturelles,

 DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour: 47 Contre: 0 Abstention: 0

D202304003 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Cinéma La Viouze

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	297 999,04	190 753,49	488 752,53
Titres de recette émis (b)	16 735,44	159 991,05	176 726,49
Réductions de titres (c)		4 148,82	4 148,82
Recettes nettes (d = b - c)	16 735,44	155 842,23	172 577,67
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	297 999,04	190 753,49	488 752,53
Mandats émis (f)	26 493,07	162 779,98	189 273,05
Annulations de mandats (g)		8 584,11	8 584,11
Depenses nettes (h = f - g)	26 493,07	154 195,87	180 688,94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 646,36	
(h - d) Déficit	9 757,63		8 111,27

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Cinéma La Viouze,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D202304004 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Jeunesse

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	474 665,35	3 593 427,87	4 068 093,22
Titres de recette émis (b)	319 312,02	4 044 158,74	4 363 470,76
Réductions de titres (c)		567 328,17	567 328,17
Recettes nettes (d = b - c)	319 312,02	3 476 830,57	3 796 142,59
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	474 665,35	3 593 427,87	4 068 093,22
Mandats émis (f)	264 631,37	3 537 221,71	3 801 853,08
Annulations de mandats (g)		56 324,12	56 324,12
Depenses nettes (h = f - g)	264 631,37	3 480 897,59	3 745 528,96
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	54 680,65		50 613,63
(h - d) Déficit		4 067,02	

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

 APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Jeunesse, DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour: 47 Contre: 0 Abstention: 0

D202304005 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Restauration collective

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	397 924,37	2 758 995,43	3 156 919,80	
Titres de recette émis (b)	290 870,00	2 768 120,49	3 058 990,49	
Réductions de titres (c)		18 365,00	18 365,00	
Recettes nettes (d = b - c)	290 870,00	2 749 755,49	3 040 625,49	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	397 924,37	2 758 995,43	3 156 919,80	
Mandats émis (f)	183 582,07	2 972 688,44	3 156 270,51	
Annulations de mandats (g)		229 072,95	229 072,95	
Depenses nettes (h = f - g)	183 582,07	2 743 615,49	2 927 197,56	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent	107 287,93	6 140,00	113 427,93	
(h - d) Déficit				

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des

comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Restauration collective,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour: 47 Contre: 0 Abstention: 0

D202304006 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Equipements sportifs

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	346 504,92	1 118 841,23	1 465 346,15	
Titres de recette émis (b)	287 407,17	1 108 291,12	1 395 698,29	
Réductions de titres (c)		9 079,50	9 079,50	
Recettes nettes (d = b - c)	287 407,17	1 099 211,62	1 386 618,79	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	346 504,92	1 118 841,23	1 465 346,15	
Mandats émis (f)	193 703,19	1 172 681,42	1 366 384,61	
Annulations de mandats (g)		91 635,27	91 635,27	
Depenses nettes (h = f - g)	193 703,19	1 081 046,15	1 274 749,34	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent	93 703,98	18 165,47	111 869,45	
(h - d) Déficit				

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Equipements sportifs,

 DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

D202304007 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Aize ZAC 1

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	2 316 101,60	1 604 476,54	3 920 578,14	
Titres de recette émis (b)	2 074 456,91	1 376 745,27	3 451 202,18	
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)	2 074 456,91	1 376 745,27	3 451 202,18	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	2 316 101,60	1 604 476,54	3 920 578,14	
Mandats émis (f)	1 926 636,72	1 376 445,27	3 303 081,99	
Annulations de mandats (g)				
Depenses nettes (h = f - g)	1 926 636,72	1 376 445,27	3 303 081,99	
ESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent	147 820,19	300,00	148 120,19	
(h - d) Déficit				

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Aize ZAC 1,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D202304008 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe ZI de Queuille

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	152 138,60	463 502,15	615 640,75
Titres de recette émis (b)	91 648,47	91 648,47	183 296,94
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	91 648,47	91 648,47	183 296,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	152 138,60	463 502,15	615 640,75
Mandats émis (f)	91 648,47	91 648,47	183 296,94
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	91 648,47	91 648,47	183 296,94
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe ZI de Queuille,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

D202304009 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	2 987 203,76	2 718 738,13	5 705 941,89	
Titres de recette émis (b)	1 992 710,60	2 029 178,71	4 021 889,31	
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)	1 992 710,60	2 029 178,71	4 021 889,31	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	2 987 203,76	2 718 738,13	5 705 941,89	
Mandats émis (f)	1 901 920,03	2 029 178,71	3 931 098,74	
Annulations de mandats (g)				
Depenses nettes (h = f - g)	1 901 920,03	2 029 178,71	3 931 098,74	
RESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent	90 790,57		90 790,57	
(h - d) Déficit				

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des

mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

D202304010 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS	
RECETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	1 210 220,26	1 508 868,23	2 719 088,49	
Titres de recette émis (b)	639 768,12	641 270,36	1 281 038,48	
Réductions de titres (c)				
Recettes nettes (d = b - c)	639 768,12	641 270,36	1 281 038,48	
DEPENSES				
Autorisations budgétaires totales (e)	1 210 220,26	1 508 868,23	2 719 088,49	
Mandats émis (f)	640 519,24	649 940,36	1 290 459,60	
Annulations de mandats (g)				
Depenses nettes (h = f - g)	640 519,24	649 940,36	1 290 459,60	
ESULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent				
(h - d) Déficit	751,12	8 670,00	9 421,12	

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour: 47 Contre: 0 Abstention: 0

D202304011 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	54 653,00	43 906,62	98 559,62
Titres de recette émis (b)	43 906,62	43 906,62	87 813,24
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	43 906,62	43 906,62	87 813,24
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	54 653,00	43 906,62	98 559,62
Mandats émis (f)	43 906,62	43 906,62	87 813,24
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	43 906,62	43 906,62	87 813,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

D202304012 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe des Ancizes

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS		
RECETTES	3CETTES				
Prévisions budgétaires totales (a)	101 022,14	42 806,93	143 829,07		
Titres de recette émis (b)	42 806,93	42 806,93	85 613,86		
Réductions de titres (c)					
Recettes nettes (d = b - c)	42 806,93	42 806,93	85 613,86		
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	101 022,14	42 806,93	143 829,07		
Mandats émis (f)	42 806,93	42 806,93	85 613,86		
Annulations de mandats (g)					
Depenses nettes (h = f - g)	42 806,93	42 806,93	85 613,86		
RESULTAT DE L'EXERCICE	BSULTAT DE L'EXERCICE				
(d - h) Excédent					
(h - d) Déficit					

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2021 du Budget Annexe ZI des Ancizes,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

D202304013 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Immobilier d'entreprises

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS		
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	111 272,21	83 820,03	195 092,24		
Titres de recette émis (b)	69 851,45	77 820,03	147 671,48		
Réductions de titres (c)					
Recettes nettes (d = b - c)	69 851,45	77 820,03	147 671,48		
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	111 272,21	83 820,03	195 092,24		
Mandats émis (f)	73 304,97	77 820,03	151 125,00		
Annulations de mandats (g)					
Depenses nettes (h = f - g)	73 304,97	77 820,03	151 125,00		
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent					
(h - d) Déficit	3 453,52		3 453,52		

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des

comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Immobilier d'entreprises,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour: 47 Contre: 0 Abstention: 0

D202304014 Compte de gestion 2022 – Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS				
RECETTES							
Prévisions budgétaires totales (a)		520 300,00	520 300,00				
Titres de recette émis (b)		514 326,07	514 326,07				
Réductions de titres (c)		1 634,08	1 634,08				
Recettes nettes (d = b - c)		512 691,99	512 691,99				
DEPENSES							
Autorisations budgétaires totales (e)		520 300,00	520 300,00				
Mandats émis (f)		757 461,97	757 461,97				
Annulations de mandats (g)		244 769,98	244 769,98				
Depenses nettes (h = f - g)		512 691,99	512 691,99				
RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE L'EXERCICE						
(d - h) Excédent							
(h - d) Déficit							

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères - REOM,
- DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

D202304015 Compte administratif 2022 – Budget Général

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2022. Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - CDC - CA - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET								
	VUE	D'ENSEMBL	<u> </u>		A1			
	EXECUTION DU BUDGET							
		D	EPENSES		RECETTE\$			
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	12 123 781,29	G	12 682 765,96			
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	2 537 941,41	н	2 557 082,13			
			+		+			
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c 	0,00 si déficit)	1 (1 681 997,77 si excédent)			
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (628 219,03 si déficit)	J (0,00 si excédent)			
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	15 289 941,73	= G+H+l+J	16 921 845,86			
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	К	0,00			
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	1 505 206,13	L	1 453 878,98			
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 505 206,13	= K+L	1 453 878,98			
DECINITAT.	Section de fonctionnement	= A+C+E	12 123 781,29	= G+I+K	14 364 763,73			
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	4 671 366,57	= H+J+L	4 010 961,11			
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	16 795 147,86	= G+H+l+J+K+L	18 375 724,84			

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

 APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget général de la Communauté de communes.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour: 46 Contre: 0 Abstention: 0

D202304016 Compte administratif 2022 – Budget Annexe Activités culturelles

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2022. Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ACTIVITES CULTURELLES - CA - 2022

	II - PRESENTATIO				II A1			
	VUE D'ENSEMBLE A1							
	E	ECUTION DU		DECETTE				
REALISATIONS			PENSES	RECETTES	700.054.40			
DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	645 495,02	G	733 851,48			
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	188 341,16	н	157 259,14			
			+	+				
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c (s	0,00 si déficit)	ı (si excédent)	26 337,02			
N-1	Report en section d'investissement (001)	D (5	31 998,21 si déficit)	J (si excédent)	0,00			
		<u> </u>	=	=	"			
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	865 834,39	= G+H+I+J	917 447,64			
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00			
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	69 102,86	L	35 130,95			
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	69 102,86	= K+L	35 130,95			
DE SUI TAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	645 495,02	= G+l+K	760 188,50			
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	289 442,23	= H+J+L	192 390,09			
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	934 937,25	= G+H+I+J+K+L	952 578,59			

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe Activités culturelles.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

D202304017 Compte administratif 2022 – Budget Annexe Cinéma La Viouze

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2022. Est nommé Président pour le vote du compte administratif : M. Didier MANUBY Le Président se retire au moment du vote.

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - CINEMA INTERCOMMUNAL DE LA VIOUZE - CA - 2022

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II							
	VUE	D'ENSEMBLE			A1			
	EXECUTION DU BUDGET							
		DEPEN	SES	RECETTE	S			
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	154 195,87	G	155 842,23			
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	26 493,07	н	16 735,44			
		+		+				
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déf	0,00 icit)	ı (si excéde	0,00 nt)			
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (si déf	0,00 icit)	J (si excéde	10 545,02 nt)			
		=		=				
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	180 688,94	= G+H+l+J	183 122,69			
'								
RESTES A	Section de fonctionnement	Е	0,00	к	0,00			
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	41 728,00	L	39 500,57			
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	41 728,00	= K+L	39 500,57			
DECHITAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	154 195,87	= G+I+K	155 842,23			
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	68 221,07	= H+J+L	66 781,03			
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	222 416,94	= G+H+I+J+K+L	222 623,26			

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe Cinéma La Viouze.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

D202304018 Compte administratif 2022 – Budget Annexe Jeunesse

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						
	VUE D'ENSEMBLE					
	EX	ECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES R	ECETTES			
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 3 480 897,59 G	3 476 830,57			
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 264 631,37 н	319 312,02			
	+ +					
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit) (si	10 317,27 excédent)			
N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 J (si déficit) (si	59 357,23 excédent)			
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 3 745 528,96 = G+H+l+J	3 865 817,09			
RESTES A	Section de fonctionnement	е 0,00 к	0,00			
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F 150 953,48 L	36 915,60			
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 150 953,48 = K+L	36 915,60			
DECINITAT	Section de fonctionnement	= A+C+E 3 480 897,59 = G+I+K	3 487 147,84			
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F 415 584,85 = H+J+L	415 584,85			
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 3 896 482,44 = G+H+I+J+K+L	3 902 732,69			

o APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe Jeunesse.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour: 46
Contre:
Abstention: 0

D202304019 Compte administratif 2022 – Budget Annexe Restauration Collective

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	l II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET						
		D	EPENSES		RECETTE\$	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	2 743 615,49	G	2 749 755,49	
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	183 582,07	н	290 870,00	
			+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	С	40,00 (si déficit)	1 (0,00 si excédent)	
N-1	Report en section d'investissement (001)	D	12 371,61 (si déficit)))	0,00 si excédent)	
			=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	2 939 609,17	= G+H+l+J	3 040 625,49	
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00	
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	138 624,90	L	44 902,89	
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	138 624,90	= K+L	44 902,89	
DECINITAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 743 655,49	= G+I+K	2 749 755,49	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F	334 578,58	= H+J+L	335 772,89	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 078 234,07	= G+H+l+J+K+L	3 085 528,38	

o APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe Restauration collective.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46 Contre: 0 Abstention: 0

D202304020 Compte administratif 2022 - Budget Annexe Equipements sportifs

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET								
	VUE D'ENSEMBLE							
	EXECUTION DU BUDGET							
		D	EPENSES	RECETTES				
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	1 081 046,15	G	1 099 211,62			
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	193 703,19	н	287 407,17			
	+ +							
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (0,00 si déficit)	ı (si excédent	0,00			
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (11 860,95 si déficit)	J (si excédent)				
= =								
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 286 610,29	= G+H+I+J	1 386 618,79			
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00			
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	111 532,08	L	19 746,80			
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	111 532,08	= K+L	19 746,80			
DECIN TAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 081 046,15	= G+I+K	1 099 211,62			
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	317 096,22	= H+J+L	307 153,97			
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 398 142,37	= G+H+l+J+K+L	1 406 365,59			

o APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe Equipements sportifs.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour: 46
Contre: 0
Abstention: 0

D202304021 Compte administratif 2022 – Budget Annexe Aize ZAC 1

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						
	VUE	D'ENSEMBL	<u> </u>		A1	
	E	ECUTION DU	BUDGET			
		Di	EPENSES	F	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	1 376 445,27	G	1 376 745,27	
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	1 926 636,72	н	2 074 456,91	
			+		+	
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (0,00 si déficit)	ı (s	121 019,63 i excédent)	
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (279 944,69 si déficit)	J (s	0,00 i excédent)	
			=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	3 583 026,68	= G+H+I+J	3 572 221,81	
RESTES A	Section de fonctionnement	Е	0,00	К	0,00	
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00	
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00	
DECULTAT.	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 376 445,27	= G+I+K	1 497 764,90	
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	2 206 581,41	= H+J+L	2 074 456,91	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 583 026,68	= G+H+I+J+K+L	3 572 221,81	

o APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe Aize ZAC 1.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour: 46
Contre: 0
Abstention: 0

D202304022 Compte administratif 2022 – Budget Annexe ZI de Queuille

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							
	VUE D'ENSEMBLE						
	EXECUTION DU BUDGET						
		D	EPENSES	RECETTE	<u>s</u>		
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	91 648,47	G	91 648,47		
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	91 648,47	н	91 648,47		
+ +							
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (0,00 si déficit)	ı (si excéder	24 723,15 nt)		
N-1	N.1 Report en section D		0,00 si déficit)	J (si excéder	60 490,13 nt)		
			=	=			
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	183 296,94	= G+H+I+J	268 510,22		
RESTES A	Section de fonctionnement	Е	0,00	к	0,00		
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		
DECHITAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	91 648,47	= G+ +K	116 371,62		
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	91 648,47	= H+J+L	152 138,60		
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	183 296,94	= G+H+l+J+K+L	268 510,22		

o APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe ZI de Queuille.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour: 46
Contre: 0
Abstention: 0

D202304023	Compte	administratif	2022	-	Budget	Annexe	Zones	d'Activités
	intercom	nmunales						

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II		
	VUE D'ENSEMBLE						
EXECUTION DU BUDGET							
		D	EPENSES	RECET	TES		
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	2 029 178,71	G	2 029 178,71		
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	1 901 920,03	н	1 992 710,60		
			+	+			
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (0,00 si déficit)	ı (si excé	42,53 dent)		
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (700 927,26 si déficit)	J (si excé	0,00 dent)		
	= =						
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	4 632 026,00	= G+H+I+J	4 021 931,84		
'							
RESTES A	Section de fonctionnement	Е	0,00	к	0,00		
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		
		•					
DECUITAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 029 178,71	= G+I+K	2 029 221,24		
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	2 602 847,29	= H+J+L	1 992 710,60		
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 632 026,00	= G+H+I+J+K+L	4 021 931,84		

o APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

D202304024 Compte administratif 2022 – Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					l II		
	VUE D'ENSEMBLE						
	EXECUTION DU BUDGET						
		D	EPENSES	RECETTE	<u> </u>		
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	649 940,36	G	641 270,36		
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	640 519,24	н	639 768,12		
			+	+			
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	С	0,00 (si déficit)	ı (si excéden	510 440,44 it)		
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D	380 768,12 (si déficit)	J (si excéden	0,00 it)		
			=	=			
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 671 227,72	= G+H+I+J	1 791 478,92		
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00		
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		
DECHITAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	649 940,36	= G+I+K	1 151 710,80		
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	=B+D+F	1 021 287,36	= H+J+L	639 768,12		
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 671 227,72	= G+H+I+J+K+L	1 791 478,92		

o APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0

D202304025 Compte administratif 2022 – Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

	II - PRESENTATIO			'	II		
	VUE	D'ENSEMBL	<u> </u>		A1		
	EXECUTION DU BUDGET						
		D	EPENSES	RECETTES			
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	43 906,62	G	43 906,62		
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	43 906,62	н	43 906,62		
			+	+			
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (0,00 si déficit)	ı (si excédent)	0,00		
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (0,00 si déficit)	J (si excédent)	10 746,38		
			=	=			
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	87 813,24	= G+H+l+J	98 559,62		
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к	0,00		
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00		
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00		
DECULTAT.	Section de fonctionnement	= A+C+E	43 906,62	= G+I+K	43 906,62		
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	43 906,62	= H+J+L	54 653,00		
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	87 813,24	= G+H+I+J+K+L	98 559,62		

o APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour: 46
Contre: 0
Abstention: 0

D202304026 Compte administratif 2022 – Budget Annexe ZI des Ancizes

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

	II - PRESENTATIO	N GENERALE DU BUDGET D'ENSEMBLE	Г	II A4
	VUE	D ENSEMBLE		A1
	EX	ECUTION DU BUDGET		
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A 42 806,93	G	42 806,93
(mandats et titres)	Section d'investissement	в 42 806,93	н	42 806,93
		+	+	
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c 0,00 (si déficit)	(si excédent)	0,00
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J (si excédent)	58 215,21
	,	=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 85 613,86	= G+H+I+J	143 829,07
RESTES A	Section de fonctionnement	Е 0,00	к	0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F 0,00	L	0,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L	0,00
DECIN TAT	Section de fonctionnement	= A+C+E 42 806,93	= G+I+K	42 806,93
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F 42 806,93	= H+J+L	101 022,14
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 85 613,86	= G+H+I+J+K+L	143 829,07

o APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe ZI des Ancizes.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour: 46
Contre: 0
Abstention: 0

D202304027 Compte administratif 2022 – Budget Annexe Bati Locatif Industriel

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
	VUE	D'ENSEMBL	<u>E</u>			A1
	EXECUTION DU BUDGET					
		D	EPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	A	77 820,03	G		77 820,03
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	73 304,97	н		69 851,45
			+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE	Report en section de fonctionnement (002)	С	0,00 (si déficit)] I (5	si excédent)	0,00
N-1	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J (s	si excédent)	41 420,76
			=	•	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	151 125,00	= G+H+I+J		189 092,24
RESTES A	Section de fonctionnement	E	0,00	к		0,00
REALISER A REPORTER EN	Section d'investissement	F	0,00	L		0,00
N+1 (1)	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L		0,00
DECILITAT.	Section de fonctionnement	= A+C+E	77 820,03	= G+I+K		77 820,03
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	73 304,97	= H+J+L		111 272,21
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	151 125,00	= G+H+l+J+K+L		189 092,24

APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe Bati locatif industriel.

Nombre de suffrages exprimés : 46

Pour: 46
Contre: 0
Abstention: 0

D202304028 Compte administratif 2022 – Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le président en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATI	=	II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXECUTION DU BUDGET

		С	EPENSES		RECETTES	SOLD	E D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section d'exploitation	A	512 691,99	G	512 691,99	G-A	0,00
(mandats et titres)	Section d'investissement	В	0,00	н	0,00	H-B	0,00

		,			_		
REPORTS DE	Report en section	С		0,00	ı		0,00
	d'exploitation (002)		(si déficit)			(si excédent)	
L'EXERCICE N-1	Report en section	D		0,00	J		0,00
IN-1	d'investissement (001)		(si déficit)			(si excédent)	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)	P= 512 691,99	Q= G+H+I+J 512 691,99	=Q-P 0,00	

	Section d'exploitation	E	0,00	К	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEP	ENSES	RE	CETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
	Section d'exploitation	= A+C+E	512 691,99	= G+I+K	512 691,99	0,00
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00	0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	512 691,99	= G+H+I+J+K+L	512 691,99	0,00

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o APPROUVE le compte administratif 2022 du Budget Annexe Redevance Ordure Ménagères REOM.

Nombre de suffrages exprimés : 46

D202304029	Affectation des résultats 2022 – Budget Général de la Communauté de
	Communes

Pour mémoire :	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	1 681 997,77 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022):	-628 219,03 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses fonctionnement 2022	12 123 781,29€
Recettes fonctionnement 2022	12 682 765,96 €
Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	558 984,67 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	1 681 997,77 €
Solde section de fonctionnement :	2 240 982,44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022	
Dépenses investissements 2022	2 537 941,41 €
Recettes investissements 2022	2 557 082,13 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2	19 140,72 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022) :	-628 219,03 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-609 078,31 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	
Sur dépenses d'investissement :	1 505 206,13 €
Sur recettes d'investissement :	1 453 878,98 €
Solde net des restes à réaliser :	-51 327,15 €
D . I	
Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022	600 070 24 6
Rappel du solde d'exécution cumulé :	-609 078,31 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Rappel du solde net des restes à réaliser :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	660 405,46 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00€
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	1 580 576,98 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023)	
Total affecté :	2 240 982,44 €

Besoin de financement :

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

-51 327,15 €

-660 405,46 €

D202304030 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe Activités culturelles

Pour mémoire :		
Résultat de fonctionnement	antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	26 337,02 €
Résultat d'investissement an	térieur reporté (ligne 001 du budget 2022):	-31 998,21 €
Résultat de fonctionnement	à affecter	
Dépenses fonctionnement 2	022	645 495,02 €
Recettes fonctionnement 20	22	733 851,48 €
Résultat de l'exercice 2022 (r	ecettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	88 356,46 €
Résultat de fonctionnement	antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	26 337,02 €
	Solde section de fonctionnement :	114 693,48 €
Solde d'exécution de la secti	on d'investissement au 31 décembre 2022	
Dépenses investissements 2	022	188 341,16 €
Recettes investissements 20	22	157 259,14 €
Solde d'exécution de l'exerci	ce (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2	-31 082,02 €
	térieur reporté (ligne 001 du budget 2022) :	-31 998,21 €
D001/inv	Solde section d'investissement :	-63 080,23 €
Restes à réaliser au 31 décen	nbre 2022	
Sur dépenses d'investisseme	ent:	69 102,86 €
Sur recettes d'investissemen	t:	35 130,95 €
	Solde net des restes à réaliser :	-33 971,91 €
Besoin de financement de la	section d'investissement au 31 décembre 2022	
Rappel du solde d'exécution	cumulé :	-63 080,23 €
Rappel du solde net des rest	es à réaliser :	-33 971,91 €
001D/inv	Besoin de financement :	-97 052,14 €
Décide d'affecter le résultat d	cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de f	inancement de la section d'investissement :	97 052,14 €
(à reprendre en recette budge	étaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
2) Affectation complémentai	ire en réserves :	
(à reprendre en recette budge	étaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
3) Reste disponible sur résult	tat de fonctionnement cumulé :	17 641,34 €
(à reprendre en recette ligne (002 du budget 2023)	
	Total affecté :	114 693,48 €

D202304031 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe Cinéma La Viouze

_		,			
PΩ	ur	mé	mo	ire	•

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) : 0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022): 10 545,02 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2022

Recettes fonctionnement 2022

Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires):

154 195,87 €

155 842,23 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022):

0,00 €

Solde section de fonctionnement : 1 646,36 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Dépenses investissements 2022

Recettes investissements 2022

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 202: -9 757,63 €

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022) : 10 545,02 €

RO01/inv

Solde section d'investissement : 787,39 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2022

Sur dépenses d'investissement : 41 728,00 €

Sur recettes d'investissement : 39 500,57 €

Solde net des restes à réaliser : -2 227,43 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Rappel du solde d'exécution cumulé : 787,39 €
Rappel du solde net des restes à réaliser : -2 227,43 €
Besoin de financement : -1 440,04 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 1 440,04 €

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)

2) Affectation complémentaire en réserves : 0,00 €

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : 206,32 €

(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023)

Total affecté: 1 646,36 €

D202304032 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe Jeunesse

Pour		

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) : 10 317,27 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022) : 59 357,23 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2022

Recettes fonctionnement 2022

Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires):

-4 067,02 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022):

Solde section de fonctionnement:

6 250,25 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Dépenses investissements 2022 264 631,37 €

Recettes investissements 2022 319 312,02 €

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2 54 680,65 €

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022) : 59 357,23 €

RO01/inv Solde section d'investissement : 114 037,88 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2022

Sur dépenses d'investissement : 150 953,48 €

Sur recettes d'investissement : 36 915,60 €

Solde net des restes à réaliser : -114 037,88 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Rappel du solde d'exécution cumulé : 114 037,88 €
Rappel du solde net des restes à réaliser : -114 037,88 €

001R/inv Besoin de financement : pas de besoin de financement

D202304033 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe Restauration collective

Pour		

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) : -40,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022): -12 371,61 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2022

Recettes fonctionnement 2022

Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires):

6 140,00 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022):

-40,00 €

Solde section de fonctionnement : 6 100,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Dépenses investissements 2022

Recettes investissements 2022

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022):

D001/inv

Solde section d'investissement:

94 916,32 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2022

Sur dépenses d'investissement : 138 624,90 €

Sur recettes d'investissement : 44 902,89 €

Solde net des restes à réaliser : -93 722,01 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Rappel du solde d'exécution cumulé : 94 916,32 €
Rappel du solde net des restes à réaliser : -93 722,01 €

Besoin de financement : pas de besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 € (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)

2) Affectation complémentaire en réserves : 0,00 € (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : 6 100,00 €

(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023)

Total affecté: 6 100,00 €

D202304034 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe Equipements sportifs

Pour mémoire :	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022):	-11 860,95 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses fonctionnement 2022	1 081 046,15 €
Recettes fonctionnement 2022	1 099 211,62 €
Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	18 165,47 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	0,00€
Solde section de fonctionnement :	18 165,47 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022	
Dépenses investissements 2022	193 703,19€
Recettes investissements 2022	287 407,17 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2	93 703,98 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022) :	-11 860,95 €
DR001/inv Solde section d'investissement :	81 843,03 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	
Sur dépenses d'investissement :	111 532,08 €
Sur recettes d'investissement :	19 746,80 €
Solde net des restes à réaliser :	-91 785,28 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	81 843,03 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	-91 785,28 €
001D/Rinv Besoin de financement :	-9 942,25 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	9 942,25 €
2) Affectation complémentaire en réserves :	8 079,22 €
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	,
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	144,00€
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023)	,
Total affecté:	18 165,47 €

D202304035 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe Aize ZAC1

ZAC AIZE 1

ZAC AIZL I	
Pour mémoire :	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	121 019,63 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022):	-279 944,69€
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses fonctionnement 2022	1 376 445,27 €
Recettes fonctionnement 2022	1 376 745,27 €
Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	300,00€
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	121 019,63 €
Solde section de fonctionnement :	121 319,63 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022	
Dépenses investissements 2022	1 926 636,72 €
Recettes investissements 2022	2 074 456,91 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2022):	147 820,19€
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022) :	-279 944,69 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-132 124,50€
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	
Sur dépenses d'investissement :	0,00€
Sur recettes d'investissement :	0,00€
Solde net des restes à réaliser :	0,00€
Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	-132 124,50€
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00€
Besoin de financement :	-132 124,50 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00€
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00€
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	121 319,63 €

Total affecté :

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023)

121 319,63 €

D202304036 Amende de police 2023 : Aménagement de sécurité à Loubeyrat

Pour mémoire :	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 20	022): 24 723,15 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022	2): 60 490,13 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses fonctionnement 2022	91 648,47€
Recettes fonctionnement 2022	91 648,47 €
Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses bud	gétaires): 0,00€
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 20	022): 24 723,15€
Solde section de fonctionr	nement : 24 723,15 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 202	1
Dépenses investissements 2022	91 648,47€
Recettes investissements 2022	91 648,47€
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses	s budgétaires 2 0,00€
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022	2): 60 490,13 €
R001/inv Solde section d'investiss	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	
Sur dépenses d'investissement :	0,00€
Sur recettes d'investissement :	0,00€
Solde net des restes à	réaliser : 0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre	e 2022
Rappel du solde d'exécution cumulé :	60 490,13 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00€
Besoin de finance	

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00€
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00€
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	24 723,15 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023)	
Total affecté :	24 723.15 €

D202304037 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe Zones d'Activités intercommunales

_	,		
Pour	mám	nira	•

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	42,53€
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022):	-700 927,26€

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00€
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	42,53€
Solde section de fonctionnement :	42.53€

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Dépenses investissements 2022		1 901 920,03 €
Recettes investissements 2022		1 992 710,60 €
Solde d'exécution de l'exercice (rece	ttes budgétaires moins dépenses budgétaires 2	90 790,57€
Résultat d'investissement antérieur	eporté (ligne 001 du budget 2022) :	-700 927,26€
D001/inv	Solde section d'investissement :	-610 136.69€

Restes à réaliser au 31 décembre 2022

Solde net des restes à réaliser :	0.00€
Sur recettes d'investissement :	0,00€
Sur dépenses d'investissement :	0.00€

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Rappel du solde net des restes à réaliser :		0.00€
	Besoin de financement :	-610 136.69 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00€
---	-------

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)

2) Affectation complémentaire en réserves : 0,00 €

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :

(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023) 42,53 €

Total affecté : 42,53 €

D202304038 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe Parc d'Activités des Volcans

Pour mémoire :	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	510 440,44 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022):	-380 768,12 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses fonctionnement 2022	649 940,36 €
Recettes fonctionnement 2022	641 270,36 €
Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-8 670,00 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	510 440,44 €
Solde section de fonctionnement :	501 770,44 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022	
Dépenses investissements 2022	640 519,24 €
Recettes investissements 2022	639 768,12 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2022):	-751,12€
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022) :	-380 768,12 €
D001/inv Solde section d'investissement :	-381 519,24 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 Sur dépenses d'investissement :	0,00€
Sur recettes d'investissement :	0,00€
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	-381 519,24€
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00€
Besoin de financement :	-381 519,24 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00€
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00€
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	501 770,44 €
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023)	
— · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Total affecté :

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

501 770,44 €

D202304039 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe ZA de Saint-Pardoux

_								
- 13	'	ıır	m	0	m	$^{\circ}$	ire	

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022): 10 746,38 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 202243 906,62 €Recettes fonctionnement 202243 906,62 €Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :0,00 €Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :0,00 €

Solde section de fonctionnement : 0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Dépenses investissements 2022 43 906,62 €
Recettes investissements 2022 43 906,62 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2 0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022) : 10 746,38 €
R001/inv Solde section d'investissement : 10 746,38 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2022

Sur dépenses d'investissement : 0,00 €

Sur recettes d'investissement : 0,00 €

Solde net des restes à réaliser : 0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Rappel du solde d'exécution cumulé : 10 746,38 €
Rappel du solde net des restes à réaliser : 0,00 €

Besoin de financement : pas de besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)

2) Affectation complémentaire en réserves : 0,00 €

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : 0,00 €

(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023)

Total affecté: 0,00€

D202304040 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe ZI des Ancizes

Pour mémoire :	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	0,00€
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022):	58 215,21 €
Résultat de fonctionnement à affecter	
Dépenses fonctionnement 2022	42 806,93 €
Recettes fonctionnement 2022	42 806,93 €
Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	0,00€
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :	0,00€
Solde section de fonctionnement :	0,00€
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022	
Dépenses investissements 2022	42 806,93 €
Recettes investissements 2022	42 806,93 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires	2 0,00€
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022) :	58 215,21 €
R001/inv Solde section d'investissement :	58 215,21 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2022	
Sur dépenses d'investissement :	0,00€
Sur recettes d'investissement :	0,00€
Solde net des restes à réaliser :	0,00€
Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022	
Rappel du solde d'exécution cumulé :	58 215,21 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00€
Besoin de financement :	pas de besoin de financen
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00€
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00€
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	0,00€
(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023)	
Total affecté :	0,00€

D202304041 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe Immobilier d'entreprises

Pour	mam	nira	•
roui	1116111	UIIE	•

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022): 41 420,76 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 202277 820,03 €Recettes fonctionnement 202277 820,03 €Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :0,00 €Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2022) :0,00 €

Solde section de fonctionnement : 0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Dépenses investissements 2022 73 304,97 €

Recettes investissements 2022 69 851,45 €

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2 -3 453,52 €

Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2022) 41 420,76 €

RO01/inv Solde section d'investissement : 37 967,24 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2022

Sur dépenses d'investissement : 0,00 €

Sur recettes d'investissement : 0,00 €

Solde net des restes à réaliser : 0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2022

Rappel du solde d'exécution cumulé : 37 967,24 €

Rappel du solde net des restes à réaliser : 0,00 €

Passin de financement : 20 de basin de financement : 20 de

Besoin de financement : pas de besoin de financement

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 0,00 €

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)

2) Affectation complémentaire en réserves : 0,00 €

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2023)

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé : 0,00 €

(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023)

Total affecté : 0,00 €

D202304042 Affectation des résultats 2022 – Budget Annexe Redevance Ordures Ménagères REOM

Pour mémoire :		
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002	du budget 2022) :	0,00€
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du	ı budget 2022):	0,00€
Résultat de fonctionnement à affecter		
Dépenses fonctionnement 2022		512 691,99 €
Recettes fonctionnement 2022		512 691,99 €
Résultat de l'exercice 2022 (recettes budgétaires moins c	lépenses budgétaires) :	0,00€
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002	du budget 2022) :	0,00€
Solde section	de fonctionnement :	0,00€
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 d	écembre 2022	
Dépenses investissements 2022		0,00€
Recettes investissements 2022		0,00€
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires mo	ins dépenses budgétaires 2022):	0,00€
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du	ı budget 2022) :	0,00€
D001/inv Solde section	on d'investissement :	0,00€
Restes à réaliser au 31 décembre 2022		
Sur dépenses d'investissement :		0,00€
Sur recettes d'investissement :		0,00€
Solde net o	des restes à réaliser :	0,00€
Besoin de financement de la section d'investissement au	ı 31 décembre 2022	
Rappel du solde d'exécution cumulé :		0,00€
Rappel du solde net des restes à réaliser :		0,00€
001D/inv Bes	oin de financement :	pas de besoin de financement
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fond	ctionnement comme suit :	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'i (à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'ex		0,00€
2) Affectation complémentaire en réserves :	C. C.C.C 2020)	0,00€
(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'ex	ercice 2023)	0,00 €
ia repressare en recette budgetaile du compte 1000 de lex	C. C.C. 2020/	

Total affecté :

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :

(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2023)

0,00€

0,00€

D202304043 Adoption du Budget général 2023

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - CDC - BP - 2023

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II		
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET RE	PORTS	A
		DEPENSES	RECETTE\$
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 826 555,80	3 486 961,26
	+	+	+
DEDODTO	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 505 206,13	1 453 878,98
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	609 078,31	0,00
	Total de la section d'investissement (2)	4 940 840,24	4 940 840,24
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	14 803 195,54	13 222 618,56
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
	ouz Resultat de fonctionnement réporte (1)	0,00	1 580 576,98
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	14 803 195,54	14 803 195,54
	TOTAL DU BUDGET (4)	19 744 035,78	19 744 035,78

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité :

o ADOPTE le Budget général 2023 de Combrailles, Sioule et Morge.

D202304044 Adoption du Budget annexe Activités Culturelles

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ACTIVITES CULTURELLES - BP - 2023

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II			
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		Ä	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	166 476,53	263 528,67	
	+	+	+	
BERGETA	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	69 102,86	35 130,95	
REPORTS	004 6 14 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	(si solde négatif)	(si solde positif)	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	68 776,53	5 696,30	
	=	:	=	
	Total de la section d'investissement (2)	304 355,92	304 355,92	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	823 119,06	805 477,72	
	+	+	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0.00	17 641,34	
	= = =			
	Total de la section de fonctionnement (3)	823 119,06	823 119,06	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2023 Activités culturelles.

D202304045 Adoption du Budget annexe Cinéma La Viouze

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - CINEMA INTERCOMMUNAL DE LA VIOUZE - BP - 2023

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REP	ORIS	A	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	419 860,04	421 300,08	
	+	+	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	41 728,00	39 500,57	
REPORTS		(si solde négatif)	(si solde positif)	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0.00	787,39	
	:	=	=	
	Total de la section d'investissement (2)	461 588,04	461 588,04	
,				
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	182 580,96	182 374,64	
	+	+	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0.00	206,32	
	Total de la section de fonctionnement (3)	182 580,96	182 580,96	
"				
	TOTAL DU BUDGET (4)	644 169,00	644 169,00	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2023 du Cinéma La Viouze.

D202304046 Adoption du Budget annexe Jeunesse

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ENFANCE JEUNESSE - BP (projet de budget) - 2023

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II			
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET RE		A	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	144 000,09	144 000,09	
	+	+	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	150 953,48	36 915,60	
REPORTS	One Colds allow foundation do by continue allows able to receive the continue of the continue	(si solde négatif)	(si solde positif)	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	114 037,88	
		=	=	
	Total de la section d'investissement (2)	294 953,57	294 953,57	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 487 769,12	3 481 518,87	
	+	+	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0.00	6 250,25	
	U U U U U U U U U U			
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 487 769,12	3 487 769,12	
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 782 722,69	3 782 722,69	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2023 Jeunesse.

D202304047 Adoption du Budget annexe Restauration collective

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - RESTAURATION COLLECTIVE - BP - 2023

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II			
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	171 660,95	170 466,64	
	+	+	+	
BERGETS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	138 624,90	44 902,89	
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
	001 Soide a execution de la séculoi à investissement réporte (1)	0,00	94 916,32	
	=	=	=	
	Total de la section d'investissement (2)	310 285,85	310 285,85	
			1	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 862 856,91	2 856 756,91	
	+	+	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0.00	6 100,00	
	= = =			
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 862 856,91	2 862 856,91	
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 173 142,76	3 173 142,76	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2023 Restauration collective.

D202304048 Adoption du Budget annexe Equipements sportifs

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - EQUIPEMENTS SPORTIFS - BP - 2023

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REF	PORTS	A	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	887 964,19	897 906,44	
	+	+	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	111 532,08	19 746,80	
REPORTS	004 Colde d'avécution de le cestion d'investigement vanauté (4)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	18 021,47	99 864,50	
	:	=	:	
	Total de la section d'investissement (2)	1 017 517,74	1 017 517,74	
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 272 807,54	1 272 663,54	
	+	+	+	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0.00	144,00	
	= = =			
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 272 807,54	1 272 807,54	
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 290 325,28	2 290 325,28	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2023 Equipements sportifs.

D202304049 Adoption du Budget annexe Aize ZAC 1

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - AIZE ZAC 1 - BP - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A
	1	DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 209 731,90	1 341 856,40
	+	+	+
PEROPE	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	004 Solds disvisition de la section d'investignement reporté (4)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	132 124,50	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 341 856,40	1 341 856,40
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 216 610,72	1 095 291,09
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	000 District de francisco con de 141	(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	121 319,63
	= = =		
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 216 610,72	1 216 610,72
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 558 467,12	2 558 467,12

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2022 Aize ZAC 1.

D202304050 Adoption du Budget annexe ZI de Queuille

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ZI QUEUILLE - BP - 2023

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II		
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET RE	PORTS	A
		DEDENOS	PEOFFE
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	152 138,60	91 648,47
	+	+	+
DEDODIE	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	out soide a execution de la séculoir à investissement réporte (1)	0,00	60 490,13
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	152 138,60	152 138,60
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	371 385,15	346 662,00
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
	ouz Resultat de fonctionmement reporte (1)	0,00	24 723,15
	Total de la section de fonctionnement (3)	371 385,15	371 385,15
	TOTAL DU BUDGET (4)	523 523,75	523 523,75

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOPTE le Budget annexe 2023 ZI de Queuille.

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

M. Olivier COUCHARD souhaite savoir si la communauté de communes va bénéficier de revenus qui proviennent de la société « Soleil de la Viouze » concernant le parc de panneaux photovoltaïques situés sur la zone d'activités de Queuille.

Le Président confirme qu'effectivement la communauté de communes sera rémunérée, néanmoins les données chiffrées seront indiquées au budget, et ce en toute transparence.

- M. Grégory BONNET, Vice-Président, répond sur l'aspect technique et précise que la communauté de communes recevra des bénéfices issus de cette opération de trois manières différentes, à savoir :
- la fiscalité (IFER principalement à hauteur de 443 448€),
- les dividendes aux actionnaires dont la communauté de communes (les dividendes seront versés après remboursement des emprunts contractés par la société à hauteur de 637 991€),
- et le montant du loyer en qualité de propriétaire du terrain à hauteur de 373 299€.

Les montants tous sus indiqués sont à titre indicatif selon les estimations de l'année 2020 et ce sur une périodicité en tout de 30 ans.

Il informe que la mise en service devrait être effectuée très prochainement.

D202304051 Adoption du Budget annexe Zones d'Activités intercommunales (La Varenne)

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ZONE D'ACTIVITES LA VARENNE - BP - 2023

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II A
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REP	ORIS	, A
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 463 872,53	2 074 009,22
	+	+	+
PEROPEO	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	out soude a execution de la section à investissement réporte (1)	610 136,69	0,00
	-	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 074 009,22	2 074 009,22
		DEDENOS	DESCRIPTO
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 2 144 336,56	RECETTES 2 144 294,03
	+	+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
	=	= 0,00	42,53
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 144 336,56	2 144 336,56
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 218 345,78	4 218 345,78

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2023 Zones d'Activités intercommunales.

D202304052 Adoption du Budget annexe Parc d'Activités des Volcans

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - PARC D ACTIVITES DES VOLCANS - BP - 2023

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II				
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS A				
		DEPENSES	RECETTE\$		
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	816 902,12 1 198			
	+	+	+		
5500570	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)		
		381 519,24	0,00		
	-	<u> </u>	=		
	Total de la section d'investissement (2)	1 198 421,36	1 198 421,36		
		DEPENSES	RECETTE\$		
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 487 648,21	985 877,77		
	+	+	+		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	501 770,44		
· ·					
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 487 648,21	1 487 648,21		
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 686 069,57	2 686 069,57		

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2023 Parc d'Activités des Volcans.

D202304053 Adoption du Budget annexe ZA de Saint-Pardoux

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ZONE D ACTIVITES ST PARDOUX - BP (projet de budget) - 2023

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II				
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS A				
		DEPENSES	RECETTES		
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	54 653,00 43 90			
	+	+	+		
DED OF TO	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 10 746,38		
	=	=	=		
	Total de la section d'investissement (2)	54 653,00	54 653,00		
		DEPENSES	RECETTES		
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	43 906,62	43 906,62		
	+	+	+		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
REPORTS	000 Birrihada (matiraryana and 14)	(si déficit)	(si excédent)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00		
	Total de la section de fonctionnement (3)	43 906,62	43 906,62		
	TOTAL DU BUDGET (4)	98 559,62	98 559,62		

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2023 ZA de Saint-Pardoux.

D202304054 Adoption du Budget annexe ZI des Ancizes

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

COMBRAILLES SIOULE ET MORGE - ZI ANCIZES - BP - 2023

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II				
	VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS A				
		DEPENSES	RECETTES		
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	101 022,14 42			
	+	+	+		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)		
	our some a execution de la section à investissement réporte (1)	0,00	58 215,21		
	=	=	=		
	Total de la section d'investissement (2)	101 022,14	101 022,14		
1		DEPENSES	RECETTES		
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	42 806,93	42 806,93		
	+	+	+		
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00		
REPORTS		(si déficit)	(si excédent)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0.00		
	Total de la section de fonctionnement (3)	42 806,93	42 806,93		
	TOTAL DU BUDGET (4)	143 829,07	143 829.07		

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2023 ZI des Ancizes

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

D202304055 Adoption du Budget annexe Immobilier d'entreprises

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	109 796,31	71 829,07
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	(si solde négatif)	(si solde positif)
001 Soide d execution de la section d investissement reporte (1)	0,00	37 967,24
	=	=
Total de la section d'investissement (2)	109 796,31	109 796,31
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	80 041,85	80 041,85
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
=	=	=
Total de la section de fonctionnement (3)	80 041,85	80 041,85
TOTAL DU BUDGET (4)	189 838,16	189 838,16
	+ Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) = Total de la section d'investissement (2) Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget + Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) = Total de la section de fonctionnement (3)	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) + Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 0.00 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1) (si solde négatif) 0.00 = Total de la section d'investissement (2) DEPENSES Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget + Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1) 0.00 002 Résultat de fonctionnement reporté (1) Total de la section de fonctionnement (3) 80 041,85

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2023 Immobilier d'entreprises.

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

D202304056 Adoption du Budget annexe Redevance Ordures Ménagères REOM

Le président présente au conseil communautaire la section de fonctionnement et d'investissement du budget 2023 qui s'équilibre de la manière suivante :

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II VUE D'ENSEMBLE A1				
	EXPLOITATION				
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION		
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	628 300,00	628 300,00		
	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)		
s	REPORTE (2)	0,00	0,00		
	=	=	=		
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	628 300,00	628 300,00		
	INVESTISSEMENT				
	DEPENSES DE LA SECTION RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT D'INVESTISSEMENT				
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00		
_	+	+	+		
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00		
O 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA (si solde négatif) R SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		(si solde négatif)	(si solde positif)		
T S	(2)	0,00	0,00		
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	0,00	0,00		
F		TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	628 300,00	628 300,00		

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ADOPTE le Budget annexe 2023 Redevance Ordures Ménagères REOM.

Pour: 47 Contre: 0 Abstention: 0

D202304057 Vote du produit Gémapi 2023

Le produit de la taxe GEMAPI 2023 doit être fixé par délibération avant le 15 avril 2023 conformément à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts et à l'article 164 de la loi de finances de 2019 ayant modifié le calendrier d'adoption du produit de la taxe GEMAPI.

Le produit de taxe GEMAPI doit être voté chaque année si tel est le choix de la collectivité.

La communauté de communes se contente de voter son produit et l'administration fiscale détermine la variation de taux en tenant compte de l'ensemble des produits fiscaux générés par la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

Le produit de la taxe GEMAPI est exclusivement affecté aux dépenses de la compétence GEMAPI, dont les contours sont précisés à l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

Si la loi n'impose pas la création d'un budget annexe, en revanche, la tenue d'une comptabilité analytique est nécessaire afin de différencier les charges et recettes découlant de la compétence de celles " hors GEMAPI ".

En effet, il appartient à la communauté de communes de voter un produit et non une taxe : ce dernier doit donc être motivé par :

- La couverture des charges actuelles et futures liées à la compétence, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement ;
- La couverture des cotisations des syndicats s'ils exercent la compétence en lieu et place de la communauté.

Pour 2023, il a été proposé d'inscrire au budget les actions suivantes :

- Diagnostic Haie
- Etude de renaturation de la Morge
- Etude plans d'eau
- Entretien des berges et travaux de restauration de la ripisylve
- Aménagement d'abreuvement au champ
- Travaux de restauration du lit mineur de La Viouze

Compte tenu des subventions attendues, le produit Gemapi nécessaire s'élève à 112 838 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- DECIDE DE MAINTENIR la taxe GEMAPI,
- o ARRETE le produit 2023 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 112 838 € (soit à titre indicatif environ 5,64 €/habitant).

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

D202304058 Vote des taux de fiscalité 2023

Conformément au débat d'orientation budgétaire en date du 16 mars 2023, il est proposé d'augmenter le taux de CFE dans la limite permise par la règle de majoration spéciale et de maintenir les autres taux de fiscalité identiques à 2022.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o FIXE les taux 2023 comme suit :
 - CFE: 26,56 %FNB: 18,80 %FB: 6,53 %
 - TH (sur résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 10,38 %
 - TEOM SBA: 9,68 %

D202304059 Adhésions et cotisations 2022

Le vice-président en charge des Finances expose au conseil communautaire qu'afin de pouvoir verser les cotisations et subventions qui sont prévues au budget primitif 2023, il est nécessaire de délibérer de manière formelle.

Ci-dessous liste des adhésions et cotisations 2023.

• Budget Général :

6281 Concours divers (cotisations)	MONTANT MAX
SIET BRAYAUDS ET COMBRAILLES	6 800,00 €
MISSION LOCALE DE RIOM LIMAGNE ET COMBRAILLES	25 065,00 €
INITIATIVE RIOM COMBRAILLES	4 546,80 €
AUVERGNE ACTIVE	1 000,00 €
ASSOCIATION REGIONALE AUVERGNE DE L'USH	229,00€
AMF 63 PART DEPARTEMENTALE ET NATIONALE	1 708,00 €
AGSGV63	1 388,73 €
ADUHME	24 351,00 €
ADCF	2 068,81 €
CAUE	2 000,00 €
FREDON	1 000,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	600,00€
RESEAU AIDE SPECIALISE ELEVES EN DIFFICULTE (RIOM	1 300,00 €
COMBRAILLES)	1 300,00 €
RESEAU AIDE SPECIALISE ELEVES EN DIFFICULTE (RIOM	200,00 €
LIMAGNE)	200,00 €
CLERMONT MASSIF CENTRAL CAPITAL CULTURE	1 000,00 €
AUVERGNE RHÔNE-ALPES ENTREPRISES	100,00€

655681 : Cotisations aux organismes de regroupement	MONTANT MAX
SMADC Contribution Générale	73 031,25 €
Office de Tourisme Intercommunautaire	94 561,33 €
SIEG Eclairage publique	4 900,00 €
Cotisation informatique SMAD	11 382,58 €
Réseau foncier agricole	1 500,00 €
Cotisation SPEEH	9 550,00 €

• Budget annexe « jeunesse »:

	MONTANT MAX
FRANCAS – ADHESION	900,00 €
ECOLE DES SCIENCES - SUBVENTION	2 000,00 €

• Budget annexe « équipements sportifs » :

	MONTANT MAX
ANDES – ADHESION	1 500,00 €

Budget annexe « cinéma » :

	MONTANT MAX
ADRC – ADHESION 2023	110,00 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement des cotisations ou subventions 2023 selon la liste présentée cidessus et dans la limite des montants maximum mentionnés,
- o AUTORISE M. le Président à procéder au mandatement des sommes correspondantes.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

D202304060 BUDGET GENERAL – Décision modificative n°1-2023

En 2022, la société SPL a fait l'acquisition des locaux à usage de bureaux situés sur le parc de l'Aize, anciennement siège du Syndicat Mixte du Parc de l'Aize.

Le produit de la vente a été enregistré dans la comptabilité de l'exercice 2022 dans les derniers jours de décembre.

Le produit de la vente devait permettre de rembourser de manière anticipé l'emprunt qui avait été souscrit pour financer le bien.

L'écriture de remboursement n'a cependant pas pu être passé sur l'exercice 2022.

Cependant, afin de ne pas impacter le budget 2023, et que la dépense et la recette puisse être pris en compte sur l'exercice 2022, l'opération de remboursement de l'emprunt a été inscrit en "restes à réaliser dépenses" sur une opération disposant de suffisamment de crédits budgétaires.

La décision modificative n°1-2023 a pour objet de remettre les crédits inscrits en RAR 2022, sur le bon article budgétaire

La DM N°1 se présente comme suit :

Dánism stinn	Dépenses (1)		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00€	157 726,50 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	157 726,50 €	0,00 €	0,00€
D-2313-1027 : REHABILITATION CHATEAU ROCHER	157 726,50 €	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	157 726,50 €	0,00€	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	157 726,50 €	157 726,50 €	0,00 €	0,00€
Total Général		0,00€		0,00€

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

O APPROUVE la décision modificative budgétaire N°1 sur le budget GENERAL.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

D202304061 Contrats d'assurance 2024/2027- Groupement de commande CCSM-CIAS-SYMPA

Les marchés d'assurance en cours arrivent à échéance au 31 décembre 2023.

Pour rappel, un groupement de commande avait été mis en place entre la Communauté de Communes, le CIAS et le syndicat mixte du Parc de l'Aize ZAC 2.

La communauté de communes est coordinateur du groupement de commandes

Par décision D2023-042, une mission d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance a été confiée au cabinet ARIMA Consultants.

Une partie des garanties sont communes à la Communauté de Communes, au CIAS et au syndicat mixte du Parc de l'Aize.

Il est donc souhaitable, pour des raisons organisationnelles et financières, de constituer un groupement de commandes qui rassemble ces trois entités afin de trouver un prestataire unique pour chaque lot.

La consultation sera composée de 4 lots :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique

Pour la communauté de communes la consultation portera sur les 4 lots.

La durée du marché est de quatre ans sur la période 2024/2027.

Conformément à l'article L2113-6 du Code de la commande publique, la Communauté de Communes se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation des marchés des contrats d'assurances. Elle constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation.

La Commission d'Appel d'Offres de la communauté de communes sera chargée de l'attribution des marchés comme il est précisé dans la convention de groupement de commandes.

Le Président de la communauté de communes en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes signera et notifiera les marchés au nom de chaque membre du groupement. Ensuite chaque membre se chargera directement de la bonne exécution de ses propres marchés (paiement des cotisations annuelles notamment).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes, le CIAS et le syndicat mixte du Parc de l'Aize ZAC 2 pour les marchés des contrats d'assurances pour la période 2024-2027,
- DESIGNE la communauté de communes comme coordonnateur du groupement de commandes,
- AUTORISE M. le Président à signer la convention de groupement de commandes et de lancer la consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances.

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

D202304062 Modification règlement du Compte Epargne Temps

Le règlement concernant le Compte Epargne Temps a été adopté depuis le 1er janvier 2018.

Il convient après quelques années de fonctionnement d'ajuster ce règlement.

Dans son article 6 « Utilisation du compte épargne temps » : il était demandé aux agents de formuler leur demande annuelle d'alimentation de leur compte épargne-temps, sur la période du 15 septembre au **15 décembre de chaque année.**

Pour un meilleur fonctionnement et du fait que les congés annuels de l'année N peuvent être posés jusqu'au 31 janvier de l'année N+1, il est proposé la formulation suivante :

- Formuler leur demande annuelle d'alimentation de leur compte épargne-temps, sur la période du 15 septembre au **31 janvier de l'année N+1.**

Pour information, cette proposition de modification du règlement du CET a été présentée en Comité Social Territorial en date du 10 mars 2023 et a reçu un avis favorable à l'unanimité de ses membres.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le règlement en intégrant la modification proposée ci-dessus.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

TRANSITION ECOLOGIQUE - GEMAPI

D202304063 Action C1 du Contrat territorial MORGE BURON MERLAUDE - Etude de devenir des petits plans d'eau sur cours d'eau : groupement de commandes et lancement de la consultation

Les étangs sur cours d'eau peuvent avoir un impact notable sur la qualité du milieu et sur l'hydrologie en aval, dans un secteur où cette problématique est particulièrement forte.

Le Contrat territorial Morge-Buron-Merlaude prévoit une étude technique visant, avant toute intervention, à apporter une aide à la décision en définissant le scenario d'aménagement le plus adapté : effacement, amélioration des vannages, chenal de contournement (fiche C1 du Contrat territorial).

A l'échelle du Contrat territorial, 8 plans d'eau publics sont concernés, dont 5 sur le territoire de Combrailles, Sioule et Morge :

- Communauté de communes Plaine Limagne
 - Le plan d'eau de l'Andoux à Maringues
 - Le plan d'eau de Montpensier
- Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge
 - L'étang des Grands-Près à Saint-Hilaire-la-Croix
 - L'étang des Rivailles à Montcel
 - L'étang des Fourneaux à Prompsat
 - L'étang des Forges à Charbonnières-les-Vieilles
 - L'étang Magaud à Saint-Angel
- Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans
 - Le plan d'eau de la vallée des Prades à Châtelguyon

L'estimation financière du marché est la suivante :

EPCI	Nombre de sites	Coût HT	Coût €TTC
RLV	1 plan d'eau	7 182.50 €	9 375.00 €
CSM	5 plans d'eau	39 062.50 €	46 875.00 €
PL	2 plans d'eau	15 625.00 €	18 750.00 €
TOTAL	8 plans d'eau	62 500,00 €	75 000,00 €

L'estimation de la répartition du reste à charge subventions déduites est réalisée comme tel :

		cout est. HT	cout est. TTC	sub. AELB	sub. CD63	RAC
CSM	Etang des Grands-Près	7 812,50€	9 375,00€	3 906,25 €	1 562,50€	3 906,25 €
CSM	Etang des Rivailles	7 812,50€	9 375,00€	3 906,25 €	1 562,50€	3 906,25 €
CSM	Etang des Fournaux	7 812,50€	9 375,00€	3 906,25 €	1 562,50€	3 906,25 €
CSM	Etang des Forges	7 812,50€	9 375,00€	3 906,25 €	1 562,50€	3 906,25 €
CSM	Etang Magaud	7 812,50€	9 375,00€	3 906,25 €	1 562,50€	3 906,25 €
	S/T CSM	39 062,50 €	46 875,00€	19 531,25 €	7 812,50€	19 531,25 €
PL	Plan d'eau de Montpensier	7 812,50€	9 375,00€	3 906,25 €	1 562,50€	3 906,25 €
PL	Plan d'eau de l'Andoux	7 812,50€	9 375,00€	3 906,25 €	1 562,50€	3 906,25 €
	S/T PL	15 625,00€	18 750,00 €	7 812,50 €	3 125,00€	7 812,50 €
RLV	Plan d'eau de la Vallée des Prades	7 812,50€	9 375,00€	3 906,25 €	1 562,50€	3 906,25 €
	S/T RLV	7 812,50 €	9 375,00€	3 906,25 €	1 562,50€	3 906,25 €
	TOTAL	62 500,00€	75 000,00 €	31 250,00 €	12 500,00€	31 250,00 €

Pour CSM le reste à charge serait de 19 531,25 €

Groupement de commande

La Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge étant concernée par 4 étangs sur les 7 étudiés, il est proposé qu'elle assure la coordination d'un groupement de commande.

De ce fait, elle assurerait l'entière exécution financière du marché. La Communauté de Communes Plaine Limagne et la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans s'engageant à rembourser la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge au prorata du montant d'intervention sur les sites qui les concernent.

Le remboursement de chaque membre se ferait donc sur la base des montants de dépenses réelles d'exécution du marché au travers du décompte général définitif de l'entreprise attributaire, après déduction des subventions perçues par CSM.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o ENGAGE l'étude technique du devenir des petits plans d'eau sur cours d'eau,
- APPROUVE le plan de financement afférant,
- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commande pour la mission d'étude de devenir des petits plans d'eau sur cours d'eau, dont la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge assurerait la coordination,
- o AUTORISE le Président à signer ladite convention,
- AUTORISE le Président à lancer la consultation et solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département du Puy-de-Dôme relatives à l'étude de devenir des petits plans d'eau sur cours d'eau,
- APPROUVE le versement des cotisations ou subventions 2022 selon la liste présentée cidessus et dans la limite des montants maximum mentionnés,
- o AUTORISE M. le Président à procéder au mandatement des sommes correspondantes.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

D202304064 Action A8 – Contrat Morge Buron Merlaude - Etude de renaturation de la Morge amont et des Buchailles

Ayant constaté des dégradations notables du fonctionnement hydromorphologique de la Morge dans le secteur du Moulin de Troinat à Manzat (ouvrage béton en fond de lit sur environ 130 ml), il est prévu au Contrat territorial Morge-Buron-Merlaude une étude de renaturation de la Morge Amont (action A8 – programmée prévisionnellement en 2022).

Par délibération en date du 22 septembre 2022, le conseil communautaire a décidé d'engager l'action A8 du Contrat Territorial Morge-Buron-Merlaude. Il a approuvé le plan de financement prévisionnel ci-dessous et autorisé le président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Département du Puy-de-Dôme.

	coût HT
montant estimatif:	40 000,00 €
dont AELB (50%)	20 000,00 €
dont CD63 (20%)	8 000,00 €
dont CSM (taxe gémapi)	12 000,00 €

Dans le cadre d'une opération de requalification de son cœur de ville, la commune de Combronde a souhaité que soit intégré à l'étude un tronçon du ruisseau des Buchailles situé en centre-ville afin d'étudier la faisabilité de sa renaturation.

Une consultation pour une étude de renaturation de la Morge amont et du ruisseau des Buchailles a été faite sur la base d'un cahier des charges intégrant ces deux tronçons.

Trois cabinets ont été consultés : CEREG, AQUABIO et MERLIN.

AQUABIO et MERLIN ont répondu.

Il en ressort qu'à note technique égale, le cabinet MERLIN est mieux placé financièrement :

- AQUABIO : 39 796,60 €HT - MERLIN : 37 970,00 €HT

Après analyse par les services, la proposition du cabinet MERLIN apparaît la mieux classée, avec un chiffrage prévisionnel inférieur à l'estimation.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o RETIENT la proposition du cabinet MERLIN, d'un montant de 37 970 € HT,
- AUTORISE le Président à signer le marché.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

ENFANCE-JEUNESSE

D202304065 Avenant n°1 à la convention de partenariat avec la commune de Saint-Agoulin

La convention relative au partenariat et au financement pour l'accueil des enfants de la commune de Saint-Agoulin doit faire l'objet d'une mise à jour.

La Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge a été signataire en 2022 de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF pour l'ensemble des communes du territoire.

La commune de Saint-Agoulin fait partie de la Communauté Plaine Limagne, cette collectivité est également signataire de la CTG à compter du 1^{er} janvier 2023.

Du fait que Saint-Agoulin soit partenaire avec Combrailles Sioule et Morge, il a été demandé par la CAF de modifier la convention de partenariat et de remplacer le terme PSEJ par « bonus territoire CTG ».

Le changement du terme de PSEJ en « bonus territoire CTG » va permettre à la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge de bénéficier d'un bonus pour la commune de Saint-Agoulin, soit un financement supplémentaire de la CAF.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention à compter du 1^{er} janvier 2023 avec les modifications exposées ci-dessus.

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

D202304066 Mise à disposition du service Enfance-Jeunesse au profit de la commune de St-Georges de Mons (mise à disposition de service descendante)

En vertu du III de l'article L5211-4-1 du CGCT « Les services d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services »

Dans le cadre de cette mise à disposition prévue aux II et III de l'article L5211-4-1 du CGCT, une convention conclue entre l'établissement public de coopération intercommunale et chaque commune intéressée en fixe les modalités.

Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la commune ou l'établissement public bénéficiaire de la mise à disposition des frais de fonctionnement du service. Les modalités de ce remboursement sont définies par décret.

Suite à l'accueil d'un enfant dont les besoins sont spécifiques, la commune de St-Georges a sollicité la Communauté de Communes afin de pouvoir mettre un agent à disposition sur le temps de garderie du matin. Cet agent est le même qui accompagne l'enfant sur le temps de la pause méridienne et afin que cet enfant puisse garder ses repères, il est préférable que cela soit la même personne.

De fait, il a été proposé de mettre en place une convention à durée déterminée.

La présente convention est conclue pour une durée déterminée, à compter du 24 avril 2023 jusqu'au 7 juillet 2023.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

 AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition de services descendante au profit de la commune de Saint-Georges-de-Mons.

Pour: 47 Contre: 0 Abstention: 0

D202304067 Renouvellement du PEDT et de la charte plan mercredi

Pour rappel, le PEDT et la charte plan mercredi sont une déclinaison du projet éducatif. Ils précisent les objectifs d'accueil sur le périscolaire en lien avec les projets d'école.

Ils ont pour objectif de décrire l'organisation des services périscolaires, la nature des activités prévues pour les enfants et de favoriser le développement des loisirs pour tous ainsi que de contribuer au partage de valeurs communes. Il facilite la prise en compte des différences et en particulier de l'inclusion des enfants en situation de handicap. Il prévoit un pilotage et une évaluation ainsi que la formation des animateurs.

Ces documents sont à destination des équipes pédagogiques, des familles participantes, des partenaires institutionnels (CAF, SDJES, PMI, Education Nationale), et des partenaires locaux (associations, mairies pour les com. com., syndicats, prestataires,...).

La convention relative à la mise en place du PEDT Communautaire arrive à son terme le 31 août 2023.

Ce PEDT formalise une démarche permettant à « Combrailles, Sioule et Morge » de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Afin de répondre aux exigences des services de l'Etat, il est proposé de modifier ce PEDT.

L'ensemble du document a été retravaillé en suivant la trame donnée par les services de l'Etat. Ce travail a été élaboré par des élus, des agents du service Enfance-Jeunesse, des parents et un enseignant lors des COTECH. Trois séances ont été nécessaires pour la mise en place de ce projet. Le PEDT est conclu pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026 soit pour 3 ans. Dans le PEDT 2023/2026, les éléments nouveaux et réactualisés sont :

- Un diagnostic a été réalisé avec les chiffres actualisés de 2022 pour les enfants entre 0 et 16 ans sur les fréquentations en structure collective.
- Un point sur les effectifs de fréquentation sur les temps périscolaires a été ajouté.
- Les informations sur les lieux et horaires des services ont été mises à jour.
- L'ensemble des objectifs a été redéfini en mettant l'accent sur :
 - Assurer une continuité morale et affective dans la journée de l'enfant
 - Nourrir la curiosité de l'enfant en proposant des activités diversifiées et adaptées à chacun
 - Favoriser l'inclusion de tous les publics
 - Amener l'enfant à devenir un citoyen averti
 - Agir en faveur de la transition écologique

- Le taux d'encadrement précisé en fonction des différents temps d'accueil
- Précisions sur les activités mises en place :
 - Prise en compte du choix de l'enfant
 - Lien avec les projets d'école
 - En fonction de l'âge des enfants, des enfants avec des difficultés
 - Précision sur la formation proposée aux équipes.

Dans la partie structure de pilotage, il est rappelé l'ensemble des réunions de travail mises en place : COTECH, Commission Enfance-Jeunesse, COPIL, réunion référent qui permettent tout au long de l'année d'évaluer les projets du Service Enfance- jeunesse.

Le plan mercredi a également été totalement retravaillé lors de ces COTECH. En effet, ce document n'avait pas été validé par les services de l'Etat l'année dernière car il ne reprenait pas certains éléments demandés.

Un diagnostic a été refait avec les différents sites ouverts sur le mercredi.

L'ensemble des objectifs a été redéfini en mettant l'accent sur :

- Respecter le rythme de l'enfant
- Offrir une diversité d'activité

Précisions sur les activités mises en place :

- Prise en compte du choix de l'enfant
- Lien avec les projets d'école, avec le projet pédagogique
- En fonction de l'âge des enfants, des enfants avec des difficultés
- Précision sur la formation proposée aux équipes
- Des exemples d'actions par site

Dans la partie structure de pilotage, il est rappelé l'ensemble des réunions de travail mises en place : COTECH, Commission Enfance-Jeunesse, COPIL (réunissant l'Education nationale, le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports, la CAF, la PMI, la MSA, la DDPH,) et enfin les "réunions référent" qui permettent tout au long de l'année d'évaluer les projets du Service Enfance- jeunesse.

L'ensemble des éléments exposés ci-dessus ont été validés en commission Enfance-jeunesse le lundi 3 avril 2023.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau PEDT et le plan mercredi pour la période de 2023/2026

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

D202304068 Renouvellement du Projet Educatif 2022 -2026

Pour rappel, le projet éducatif est une déclinaison du projet politique.

Il précise les intentions de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs.

Il a pour objectif de définir les moyens humains, financiers et les équipements, de prendre en compte les besoins physiques, physiologiques et psychologiques de tous les enfants et également du bien-être de l'équipe éducative et technique et mis en valeur de leur travail.

La responsabilité du projet éducatif incombe à l'organisateur, c'est à dire la communauté de communes.

Il convient de faire la distinction avec le projet pédagogique dont directeur de centre.

Le projet Educatif est établi par l'organisateur d'accueils collectifs de mineurs, c'est une obligation règlementaire. Il est à destination des équipes pédagogiques, des familles participantes, des partenaires institutionnels (CAF, SDJES, PMI, Education Nationale), et des partenaires locaux (associations, mairies pour les com. com., syndicats, prestataires).

Le projet éducatif est arrivé à son terme le 31 août 2022.

Toutefois, en accord avec les partenaires, la signature du nouveau projet éducatif a été retardé afin de prendre en compte le travail réalisé par les différents comités techniques suite à la signature du Contrat Global Territorial avec la CAF, afin de mettre en place un projet au plus proche des besoins de la population.

La durée du projet est établie jusqu'en 2026, soit après les prochaines élections municipales

Les modifications du Projet Educatif

Les modifications apportées au Projet Educatif :

Partie sur les objectifs :

- Reformulation de certains objectifs :
 - Formaliser l'accueil mis en place pour l'ensemble des enfants (sans stigmatiser les enfants porteurs de handicap ou de classes sociales différentes...),
 - la mise en place d'actions spécifiques pour les ados (ce public est spécifique et avant aucun objectif était mis en avant)
 - le développement des activités sportives sur l'ensemble des temps périscolaires, pause méridienne, vacances, mercredis...

Partie sur les priorités éducatives

- Reformulation des priorités :
 - développement sur les sensibilisations aux économies d'énergie
 - participation des familles dans les loisirs de leur enfant afin de plus les intégrer à la vie des accueils de loisirs

Partie sur les activités

- Développement des activités sur le culturel
- L'accès aux établissements scolaires qui permettent d'avoir du mobilier adapté
- Le site de la Passerelle qui donne une autre vision des mercredis car les enfants sortent du contexte « école ».

Partie évaluation

- Mise en place des bilans TAP (envoi aux mairies et familles) et vacances (en interne)
- Evaluation en lien avec la Convention Territoriale Globale (CTG) avec les COTECH et COPIL

L'ensemble des éléments a été validé en commission Enfance-jeunesse le lundi 6 mars 2023.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE le nouveau Projet Educatif pour 2022/2026

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

TOURISME - CULTURE

D202304069 Attributions de subventions 2023 à des manifestations culturelles à rayonnement intercommunal

La communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge », par délibération en date du 17 mars 2022 a défini les critères de sa mesure d'aide aux évènementiels culturels à rayonnement intercommunal.

Pour mémoire, le soutien s'articule autour de deux volets

- Volet 1 : Le projet culturel porté par l'association repose sur l'intervention de plusieurs artistes dans les domaines suivants : Spectacle vivant contemporain – théâtre, cirque, danse, Musiques, Arts visuels.
- Volet 2 : Le projet culturel porté par l'association repose sur l'intervention d'une ou des deux associations musicales, partenaires de la communauté de communes (Société Lyrique de Combronde et Union Musicale en Combrailles) dans le domaine de la musique

Les évènements soutenus devront respecter les critères suivants :

- Le siège social de l'association qui porte la manifestation est situé sur le territoire intercommunal,
- Interventions sur différents sites répartis sur plusieurs communes du territoire, dont un site d'intérêt communautaire,
- Démarche de communication concertée (notamment obligation d'apposer le logo de Combrailles Sioule et Morge sur les outils de communication)
- Partenariat financier institutionnel se traduisant par l'obtention d'aides d'autres collectivités,
- Organisation d'actions de médiation en direction des publics (ALSH, scolaires, médiathèques...),
- Mise en place d'une politique tarifaire différenciée,
- Organisation d'une démarche écoresponsable en cohérence avec le PCAET

Deux dossiers de demande de subventions ont été reçus et examinés lors de la commission Culture du 13 mars 2023.

En tenant compte des critères d'attribution de subvention adoptés en conseil communautaire du 17 mars 2022 et sur proposition de la commission Culture, les deux associations remplissent les conditions d'octroi d'une subvention :

- Sur volet 1 :
 - Les musicales du tilleul dans le cadre du « Festival Terres Vibrantes » organisé du 21 au 30 juillet 2023 à Saint-Hilaire-la-Croix et Saint Rémy de Blot
 - Chamboule Touthéâtre dans le cadre du « Festival 63 mille Volts » organisé les 31 mars et 01 avril 2023 aux Ancizes-Comps et Saint-Georges-de-Mons

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

o ATTRIBUE à chacune des deux associations citées ci-dessus une subvention de 1 000 €.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

INFRASTRUCTURES – VOIRIE – EQUIPEMENTS SPORTIFS

D202304070 Amende de police 2023 : Aménagement de sécurité de-RD122 Beauregard-Vendon

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune de Beauregard-Vendon souhaite réaliser, dans le cadre des amendes de police, un aménagement de sécurité sur la route départementale n°122 classée « D » au schéma directeur du réseau routier départemental.

Cet aménagement fait suite aux différentes tranches de travaux réalisées sur cette RD.

La mairie souhaite, à ce titre, aménager un cheminement piéton sur un côté de la chaussée ainsi qu'un ralentisseur de type trapézoïdal pour limiter la vitesse.

Le projet consiste à réaliser :

- Le busage des fossés en tube annelé ou tranchées drainantes.
- La pose de bordures de trottoirs ou caniveaux avec réalisation d'un cheminement piéton en sable stabilisé. Les accès des riverains seront réalisés en enrobé.
- Le marquage d'un cheminement piéton en résine gravillonnée.
- La création d'un ralentisseur de type trapézoïdal.

Dans ces conditions, la communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* », compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de Beauregard-Vendon.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités, a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

- Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7500 €;
- Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7500 €;
- Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7500 €.

Ainsi, le dossier de la commune de Beauregard-Vendon peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

Dépenses		Recettes		
	Montant des travaux (€HT)	Partenaires Financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux
Aménagement de sécurité RD 122 Beauregard-Vendon	38 433,00 €	Département	7 500,00 €	19,51%
		CC Combrailles, Sioule et Morge (autofinancement)	30 933,00 €	80,49%
TOTAL	38 433,00 €	TOTAL	38 433,00 €	100,00%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de sécurisation sur la commune de Beauregard-Vendon,
- AUTORISE le Président à signer et déposer le dossier d'amende de police 2023 pour ce projet auprès des services du Département.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

D202304071 Amende de police 2023 : Aménagement de sécurité à Saint-Georges-de-Mons-RD419 et RD90

Le Conseil Départemental finance, au titre de la « répartition du produit des amendes de police », des opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière.

La commune de Saint-Georges-de-Mons souhaite réaliser, dans le cadre des amendes de police, un aménagement de sécurité sur les routes départementales n° 419 et N°90 classées respectivement « D et C » au schéma directeur du réseau routier départemental.

La commune souhaite réaliser un aménagement routier visant à réduire la vitesse des automobilistes en agglomération.

Ce présent projet consiste à créer une bande de marquage routier en rives de chaussée pour réduire visuellement la largeur de cette dernière. 3 zones distincts sont définies.

Dans ces conditions, la communauté de communes « *Combrailles, Sioule et Morge* », compétente en matière de voirie, souhaite solliciter cette aide afin de réaliser des travaux en matière d'aménagements de sécurité sur la commune de Saint-Georges-de-Mons.

Par courrier en date du 25 février 2013, le Conseil Départemental, dans un souci d'équité au regard des petites collectivités a donné son accord pour appliquer aux communes le taux correspondant à leur population, soit :

- Commune < 500 habitants = 75 % plafonnée à 7 500 €;
- Commune < 1500 habitants = 50 % plafonnée à 7 500 €;
- Commune > 1500 habitants = 30 % plafonnée à 7 500 €.

Ainsi, le dossier de la commune de Saint-Georges-de-Mons peut être déposé sur la base du plan de financement indiqué comme suit :

Dépenses		Recettes			
	Montant des travaux (€HT)	Partenaires Financiers	Montant de la subvention (€HT)	Taux	
Aménagement de sécurité		Département	4 224,00 €	30,00%	
RD 419 et RD 90 Saint-Georges-de-Mons	14 080,00 €	CC Combrailles, Sioule et Morge (autofinancement)	9 856,00 €	70,00%	
TOTAL	14 080,00 €	TOTAL	14 080,00 €	100,00%	

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- o APPROUVE le projet de sécurisation sur la commune de Saint-Georges-de-Mons,
- AUTORISE le Président à signer et déposer le dossier d'amende de police 2023 pour ce projet auprès des services du Département.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

D202304072 Programme voirie et aménagement de bourg 2023 : signature marchés de travaux

La Communauté de Communes a lancé, le 6 février 2023, un avis d'appel public à concurrence concernant le programme voirie et aménagement de bourg pour l'exercice 2023.

Ce marché est passé en procédure adaptée.

Le lot 4 est décomposé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- LOT 1 CHAMPS
- LOT 2 CHARBONNIERES LES VIEILLES
- LOT 3 CHATEAUNEUF LES BAINS
- LOT 4 COMBRONDE
- LOT 5 LES ANCIZES COMPS
- LOT 6 LISSEUIL
- LOT 7 MANZAT
- LOT 9 POUZOL
- LOT 10 PROMPSAT
- LOT 11 SAINT GEORGES DE MONS
- LOT 12 SAINT MYON
- LOT 13 SAINT PARDOUX
- LOT 14 SAINT QUINTIN SUR SIOULE
- LOT 15 VITRAC

Le montant prévisionnel du marché s'élevait à : 788 337.50.60€ HT.

Pour information, au total huit entreprises ont répondu à la consultation : AES, GATP, RENON, COLAS, EUROVIA, EIFFAGE, ADN et COUDERT.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 mars 2023 pour analyser les offres. Elle propose de retenir à l'unanimité des membres présents les entreprises suivantes pour chaque lot :

Lot(s)	Entreprises retenues	Montant HT
LOT 1	EUROVIA	24 299,40 €
LOT 2	EIFFAGE	34 399,00 €
LOT 3	ADN	47 785,00 €
		109 850,00 €HT
LOT 4	EUROVIA	Tranche ferme : 37 030,00 €HT
LOT 4	EUROVIA	Tranche optionnelle 1 : 33 075,00 €HT
		Tranche optionnelle 2 : 39 745,00 €HT
LOT 5	EUROVIA	50 833,00 €
LOT 6	COLAS	47 653,00 €
LOT 7	EUROVIA	54 800,50 €
LOT 9	EUROVIA	27 112,00 €
LOT 10	EUROVIA	36 301,00 €
LOT 11	EUROVIA	57 365,00 €
LOT 12	COLAS	31 061,00 €
LOT 13	ADN	37 226,00 €
LOT 14	ADN	21 869,00 €
LOT 15	COLAS	12 326,00 €

Le montant total du marché après attribution des lots est de 592 879,90€ HT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à signer les marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessus.

Pour: 47 Contre: 0 Abstention: 0

D202304073 Attribution du marché « Mise en sécurité du tablier du Viaduc des Fades»

Lors de la définition du Projet de territoire 2020-2026, il a été décidé de poursuivre le projet de valorisation touristique autour du viaduc des fades et de la gare des Ancizes-Comps.

La Communauté de Communes a lancé le 20 décembre 2022 une consultation pour la réalisation de la mise en sécurité du tablier du Viaduc des Fades aux Ancizes Comps. Ce marché est divisé en 2 lots. Cette consultation a été lancée en procédure adaptée en application des articles L 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Au vu du rapport d'analyse des offres et du classement établi au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres du 2 mars 2023 a proposé de retenir les candidats suivant :

Marché-Lots		Entreprise	Montant € HT
Lot 1	Serrurerie / Métallerie	ALTIUS	171 097 € HT
Lot 2	Maçonnerie/Pierre de taille/ Dallage	NGE GENIE CIVIL	26 280 € HT
		TOTAL MARCHES	197 377 € HT

Le montant de l'estimatif s'élevait à 190 860 €.

Le total des marchés attribués est supérieur de 3,4 % par rapport à l'estimatif. Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

> AUTORISE le président à signer les marchés de mise en sécurité du Viaduc des Fades avec les entreprises ci-dessus.

Pour: 47
Contre: 0
Abstention: 0

D202304074 Rénovation énergétique du cinéma – Actualisation du plan de financement et dossier de demande de subvention Fond Chaleur – TE 63/ADEME

Le conseil communautaire du 16 mars 2023 a autorisé le Président à signer les marchés pour les travaux de rénovation énergétique du cinéma. Les marchés sont sur le point d'être notifiés.

Début 2023, Territoire d'Energie 63 a finalisé les modalités d'aides au titre du "Contrat de Chaleur Renouvelable", dispositif financé par l'ADEME. TE63 est porteur et animateur du dispositif.

Les projets de bois énergie sont éligibles à ce fond.

Afin de compléter le plan de financement du projet, un dossier de demande de subvention a été déposé et est en cours d'instruction. Il convient de le compléter avec la délibération officielle du conseil communautaire de sollicitation.

Le montant de l'aide financière est forfaitaire et fonction de la puissance de l'installation (420 € /MWh).

A ce jour le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes					
Nature dépenses	Montant H.T.	Partenaire	Dépense subventionnable	Taux participation	Subvention	Taux réel	
LOT N° 1 : Démolitions / Gros œuvre /Terrassement / VRD	55 446 €	DSIL 2022	269 279,00 €	30,00%	80 783,70 €	19,63%	Acquis
LOT N° 2 : ITE / Ravalement de façade / Zinguerie	119 255 €	État - DETR 2022	269 279,00 €	30,00%	80 783,70 €	19,63%	Acquis
LOT N° 3 : Menuiseries extérieures / Serrurerie	33 000 €	Département CTDD	70 000,00 €	30,00%	21 000,00 €	5,10%	Acquis
LOT N° 4 : Chauffage / Ventilation / Electricité / Plâtrerie	159 000 €	CEE			5 000,00€	1,21%	
Sous total travaux	366 702 €	Leader	335 400,00€	16,40%	55 000,00 €	13,36%	Acquis
Frais divers (SPS, CT, etude sol)	8 000,00€	Fond chaleur TE63	172	420,00	72 240,00 €	17,55%	En cours d'instruct
MOE complète	36 883,00€]
		Autofinancement			96 777,11€	23,51%	
TOTAL	411 584,51 €	TOTAL			411 584,51 €	100%	

Le montant de l'aide "fond chaleur" sera définitive après instruction du dossier.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

 AUTORISE à déposer le dossier de demande de subventions au titre du " fond chaleur TE 63"

D202304075 Rénovation Energétique du Cinéma Intercommunal La Viouze : attribution des marchés de travaux

Par délibération en date du 16 mars 2023, le conseil communautaire a autorisé le président à signer les lots N° 2 Isolation des façades, et N° 4 Chauffage Ventilation, et à lancer en consultation directe l'attribution du lot 1 Démolition Gros Œuvre et du lot 3 Menuiserie Extérieures qui n'avaient pas pu être attribués.

La présente délibération a pour objet

- De corriger une erreur de montant sur le LOT N°2 FACADES attribuée à l'entreprise SOROMA
- D'attribuer les lots non pourvus

a) Correction du montant du marché sur le LOT n°2 Isolation des Façades

Lors de l'analyse des offres par le maitre d'œuvre, une erreur de somme a été faite sur le lot n°2 Isolation des Façades, concernant le poste « préparation de chantier » pour un montant de 13 498,56 € HT. Le montant du lot rectifié est de 119 255,26 €HT contre 105 756,70 € HT.

b) attribution des lots non pourvus

Suite à la consultation en direct, il est proposé d'attribuer les lots infructueux aux enterprises suivantes :

MARCHE		Entreprise	Montant € HT	
Lot 1	Démolition / Gros œuvre / VRD	SORAMA	Montant attribué : 55 546,35 €HT	
Lot 3	Menuiseries Extérieures / Serrurerie	POL AGRET SA	Montant attribué : 32 310,00 €HT	

c) Bilan de l'attribution des marchés

Au final, le bilan sur l'ensembe des lots est le suivant :

MARCHE		Entreprise	Montant € HT
Lot 1	Démolition / Gros œuvre / VRD	SORAMA	Montant attribué : 55 546,35 €HT
Lot 2	Isolation des façades / Ravalement / Zinguerie	SORAMA	Offre de base : 115 418, 38 €HT Option peinture : 3 836,88 €HT Montant attribué : 119 255,26 €HT
Lot 3	Menuiseries Extérieures / Serrurerie	POL AGRET SA	Montant attribué : 32 310,00 €HT
Lot 4	Chauffage / Ventilation / Electricité / Plâtrerie	DALKIA	Montant attribué : 159 000 €HT
	TOTAL		366 111,61 €HT

L'estimatif du projet était de 362 930 \in HT, option peinture incluse.

Le montant des travaux est de 366 111,61 €HT soit + 0.88 %.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le président à signer le marché du lot n°2 avec l'entreprise au montant mentionné ci-dessus,
- AUTORISE le président à signer les marchés des lots 1 et 3 avec les entreprises aux montant mentionnés ci-dessus.

Pour : 47

Contre : 0 Abstention : 0

D202304076 Convention Territoire d'énergie 63 : Travaux remplacement signaux défectueux carrefour à feux de Davayat

Des travaux de remplacement de signaux défectueux sont nécessaires sur le carrefour à feux tricolores sur la commune de Davayat.

L'estimation des dépenses correspondant à ces travaux est de 1 500 €HT.

Conformément aux décisions prises en comité de Territoire d'énergie 63, ce dernier peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60% du montant HT et en demandant à l'EPCI un fonds de concours égal à 40% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit 600.48€.

Ces dépenses relevant de l'entretien du carrefour à feux, elles seront imputées sur le budget fonctionnement de la communauté de Communes.

Rappelons que la signalisation tricolore entre dans le champ de la compétence voirie, et que la Communauté de communes adhère à ce titre au syndicat Territoire d'énergie 63.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer la convention, ci-jointe, de financement pour les travaux remplacement de signaux défectueux du carrefour à feux tricolores sur la commune de Davayat,
- APPROUVE le versement du fonds de concours au profit de Territoire d'énergie 63 à hauteur de 600.48€,
- O AUTORISE le Président à procéder au versement du fonds, après réajustement (à la hausse ou à la baisse) en fonction du décompte définitif des travaux.

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Le Président précise qu'il n'y aura pas de conseil communautaire au mois de mai.

Les prochains conseils communautaires seront le 1^{er} juin 2023 et le 6 juillet 2023.

Il précise également que l'assemblée est conviée à la seconde édition de l'After Work entre les agents et les élus, lequel se déroulera, le 30 juin 2023 à partir de 19H à la salle des fêtes de Montcel.

Cette année, seront également conviés les secrétaires de mairie qui travaillent en lien avec la communauté de communes.

Enfin, le Président remercie les communes pour la distribution du magazine intercommunal et précise que visiblement celui-ci a bien été mieux distribué que précédemment par La Poste.

La séance est levée à 23H00.

Liste des délibérations du Jeudi 6 avril 2023

SERVICES FONCTI	ONNELS - FINANCES	6
D202304001	COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	6
D202304002	COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES	
D202304003	COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE	8
D202304004	COMPTE DE GESTION 2022 — BUDGET ANNEXE JEUNESSE	9
D202304005	COMPTE DE GESTION 2022 — BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE	9
D202304006	COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS	10
D202304007	COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1	11
D202304008	COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE ZI DE QUEUILLE	12
D202304009	COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES	12
D202304010	COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES VOLCANS	13
D202304011	COMPTE DE GESTION 2022 — BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX	14
D202304012	COMPTE DE GESTION 2022 — BUDGET ANNEXE DES ANCIZES	15
D202304013	COMPTE DE GESTION 2022 — BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES	15
D202304014	COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM	16
D202304015	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL	17
D202304016	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES	18
D202304017	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE	18
D202304018	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE	19
D202304019	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE	20
D202304020	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS	21
D202304021	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1	22
D202304022	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZI DE QUEUILLE	23
D202304023	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES	
D202304024	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES VOLCANS	
D202304025	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX	
D202304026	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE ZI DES ANCIZES	
D202304027	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE BATI LOCATIF INDUSTRIEL	
D202304028	COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM	
D202304029	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET GENERAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	
D202304030	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES	
D202304031	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE CINEMA LA VIOUZE	
D202304032	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE JEUNESSE	_
D202304033	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE	
D202304034	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS SPORTIFS	
D202304035	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE AIZE ZAC1	_
D202304036	AMENDE DE POLICE 2023 : AMENAGEMENT DE SECURITE A LOUBEYRAT	
D202304037	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES	
D202304038	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES VOLCANS	
D202304039	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX	
D202304040	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE ZI DES ANCIZES	
D202304041 D202304042	AFFECTATION DES RESULTATS 2022 – BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES	
D202304042	ADOPTION DU BUDGET GENERAL 2023	
D202304043	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES CULTURELLES	
D202304044 D202304045	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ACTIVITES COLTURELLES	
D202304045	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE CINEMIA LA VIOUZE	
D202304040	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE	_
D202304047	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE RESTAURATION COLLECTIVE	
D202304048	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE AIZE ZAC 1	
D202304049	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZI DE QUEUILLE	
D202304050	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES (LA VARENNE)	
2235-031	10 DODGET ANTENE EGILD & MOTHETED WILLIAM TOTALLS (EA VANCIANE)	55

D202304052	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DES VOLCANS	54
D202304053	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZA DE SAINT-PARDOUX	55
D202304054	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ZI DES ANCIZES	56
D202304055	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISES	56
D202304056	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE REDEVANCE ORDURES MENAGERES REOM	57
D202304057	VOTE DU PRODUIT GEMAPI 2023	58
D202304058	VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2023	59
D202304059	Adhesions et cotisations 2022	60
D202304060	BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1-2023	61
D202304061	CONTRATS D'ASSURANCE 2024/2027- GROUPEMENT DE COMMANDE CCSM-CIAS-SYMPA	61
D202304062	MODIFICATION REGLEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS	62
D202304063	ACTION C1 DU CONTRAT TERRITORIAL MORGE BURON MERLAUDE - ETUDE DE DEVENIR DES PE	TITS PLANS
D'EAU SUR COURS	D'EAU : GROUPEMENT DE COMMANDES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION	63
D202304064	ACTION A8 – CONTRAT MORGE BURON MERLAUDE - ETUDE DE RENATURATION DE LA MORGE AMO	NT ET DES
BUCHAILLES	64	
D202304065	AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE SAINT-AGOULIN	65
D202304066	MISE A DISPOSITION DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE ST-GEORGES D	
(MISE A DISPOSITI	ON DE SERVICE DESCENDANTE)	65
D202304067	RENOUVELLEMENT DU PEDT ET DE LA CHARTE PLAN MERCREDI	
D202304068	RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF 2022 -2026	67
D202304069	Attributions de subventions 2023 a des manifestations culturelles a rayonnement	
INTERCOMMUNAI	. 68	
D202304070	AMENDE DE POLICE 2023 : AMENAGEMENT DE SECURITE DE-RD122 BEAUREGARD-VENDON	69
D202304071	AMENDE DE POLICE 2023 : AMENAGEMENT DE SECURITE A SAINT-GEORGES-DE-MONS-RD419 ET	RD90 70
D202304072	PROGRAMME VOIRIE ET AMENAGEMENT DE BOURG 2023 : SIGNATURE MARCHES DE TRAVAUX	71
D202304073	ATTRIBUTION DU MARCHE « MISE EN SECURITE DU TABLIER DU VIADUC DES FADES»	72
D202304074	RENOVATION ENERGETIQUE DU CINEMA — ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DOSSIER DE	
DE SUBVENTION F	OND CHALEUR – TE 63/ ADEME	73
D202304075	RENOVATION ENERGETIQUE DU CINEMA INTERCOMMUNAL LA VIOUZE : ATTRIBUTION DES MARCHES	DE
TRAVAUX	74	
D202304076	CONVENTION TERRITOIRE D'ENERGIE 63 : TRAVAUX REMPLACEMENT SIGNAUX DEFECTUEUX CARREFO	OUR A FEUX
DE DAVAYAT	75	
AMENAGEMENT	ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ERREUR ! SIGNET NO	N DEFINI.
INFRASTRUCTUR	ES – VOIRIE – EQUIPEMENTS SPORTIFS ERREUR ! SIGNET NO	N DEFINI.
ENFANCE JEUNES	SSE ERREUR ! SIGNET NO	N DEFINI.
TRANSITION ECO	LOCIOLIE - GEMADI EDDELLO I SIGNET NO	NI DEEINII

Signatures des membres présents au conseil communautaire du Jeudi 6 avril 2023

Le Président, M. GUILLOT Sébastien La Secrétaire de séance, Mme BISCARAT Catherine

Les membres du conseil communautaire :

ANTUNES Fernand	BALY Franck	BARE Michaël	BISCARAT Catherine
Les Ancizes-Comps	Saint-Georges-de-Mons	Charbonnières-les-Vieilles	Pouzol
BERTIN Christine	BLANC Sébastien	BONNET Grégory	BOULEAU Bernard
Combronde	Loubeyrat	Montcel	Blot-l'Eglise
BROMONT André	CANUTO Stéphane	CAUDRELIER-PEYNET	CHAMPOUX Nathalie
Lisseuil	Queuille	Valérie	Charbonnières-les-Vieilles
		Loubeyrat	
CHARBONNEL Pascal	COUCHARD Olivier	CRISPYN Guillaume	DA SILVA José
Teilhède	Manzat	Champs	Manzat
DA SILVA Sidonio	DESGEORGES Céline	DOSTREVIE Corinne	ESPAGNOL Alain
Saint-Angel	Saint-Georges-de-Mons	Manzat	Combronde
FABRE Jean Louis	FRADIER Alain	GALTIER Jean-Michel	GARRACHON Annie
Davayat	Yssac-la-Tourette	Beauregard-Vendon	Les Ancizes-Comps
	Suppléant M. FOURNET-FAYARD Arnaud		
	7.1.7000		

GAY Laetitia	GEORGES Denis	GRIVOTTE Jean-Michel	HARDOUIN Frédéric
Beauregard-Vendon Procuration à M. GEORGES Denis	Beauregard-Vendon	Combronde	Loubeyrat Procuration à M. BLANC Sébastien
LANGUILLE André	LEFOUR Maryse	LESCURE Bernard	MANUBY Didier
Jozerand	Saint-Georges-de-Mons	Marcillat	Les Ancizes-Comps
Procuration à M. CHARBONNEL Pascal			
Pascai			
MARTIN Roland	MEGE Isabelle	MUSELIER Jean-Pierre	PERRET Delphine
Prompsat	Les Ancizes-Comps	Saint-Myon Suppléant Mr LASSET Paul	Combronde
		Suppleant Wir LASSET Paul	
PERRIN Julien	PIEUCHOT-MONNET	POUZADOUX Jean-Paul	RAFFIER Christian
	Chantal	Combronde	
Saint-Georges-de-Mons	Saint-Pardoux	Combronde	Saint-Quintin-Sur-Sioule
	Suppléante Mme BLOT-BOUCHE		
	Chantal		
RAYNAUD Dominique	ROGUET François	ROUGIER Laetitia	SCHIETTEKATTE Charles
Saint-Georges-de-Mons	Saint-Rémy-de-Blot	Châteauneuf-Les-Bains	Saint-Gal-sur-Sioule
Procuration à M. PERRIN Julien	,	Suppléante Mme COMBEAUD-	
		NOUZILLE Ghislaine	
SOULIER Gérard	VENEAULT Gérard		
Vitrac	Saint-Hilaire-La-Croix		

Ledit procès-verbal en date du 6 avril 2023 a été approuvé à l'unanimité lors du conseil communautaire en date du à